

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Bernadette MARC, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Nicole SANCHEZ, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE et M. Stanislas MOUINEAU.

Excusés / Absents : Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, Mme Hanane MAALLEM (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), M. Julien LASSALLE, Mme Valérie BEAUD, Mme Chantal CANDOLIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB (procuration à Mme Laurence BLANC) et Mme Martine EMMANUEL.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Date de la convocation :
13 février 2026

Conseillers en exercice : 17
Présents : 10
Procuration : 1

Délibération n° DL-260219-01

Objet :
CCAS - Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Décision de l'Assemblée :
Prend acte

A la demande de M. Président, M. Alaric BERLUREAU, Directeur du CCAS, informe l'Assemblée que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'Assemblée délibérante.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57, le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape importante dans la procédure budgétaire. Il doit permettre d'informer le Conseil d'administration sur la situation économique et financière du CCAS afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

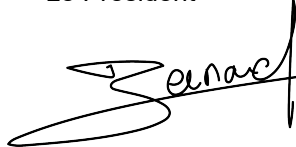
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;
- Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de publication et transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- Vu le projet de Loi de finances 2026 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 qui lui a été remis et présenté ;
- Considérant les éléments autour desquels M. le Président propose d'engager le débat ;

DÉCIDE,

***à l'issue des débats et au vu des documents qui lui ont été remis et
qui seront annexés à la présente délibération ainsi que des explications fournies
au cours de la séance,***

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2026, selon les modalités prévues et sur la base du rapport annexé à la délibération.
- D'autoriser M. le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président


Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance


Alaric BERLUREAU



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260219-01 du 19/02/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 19/02/2026
Le Président
Raphaël BERNARDIN

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE








RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2026

PRÉAMBULE

Les données pour les années 2021 à 2024 sont issues des comptes administratifs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) adoptés en Conseil d'Administration, déclarés conformes aux comptes de gestion du comptable, validés par le contrôle de légalité de la Préfecture du Tarn.

Les données 2025 sont issues du compte financier unique prévisionnel du CCAS.

Les perspectives présentées ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

Le rapport d'Orientations Budgétaires suivant traduit une volonté de transparence et de rigueur dans la gestion des finances publiques locales en proposant, aux élus comme aux habitants, une vision claire des orientations budgétaires et des principaux leviers de pilotage de la masse salariale et des effectifs.

Table des matières

PRÉAMBULE	2
A. Objectifs et obligations légales du débat d'orientations budgétaires.....	5
1. Obligations légales.....	5
2. Objectifs.....	5
3. Mise en ligne	5
B. Environnement macroéconomique	6
1. Un contexte économique mondial impacté par un environnement commercial dégradé	6
2. Au niveau national : une accélération de l'activité au 3 ^{ème} trimestre.....	7
a. Les finances publiques.....	9
b. La situation des finances locales : 2025, une année de contrastes et de transitions	10
3. Perspectives 2026.....	12
C. Les principales mesures de la loi de finances de la sécurité sociale 2026	14
1. Évolution des dépenses de santé et impact social local.....	14
2. Soutien aux familles et aux publics vulnérables	14
3. Retraites et vieillissement de la population	15
4. Contraintes financières et enjeux pour le CCAS	15
D. Les principales mesures de la loi de finances 2026 pour les collectivités territoriales.....	16
1. Participation des collectivités à la réduction du déficit public	17
2. Revalorisation des bases de valeurs locatives servant au calcul des montants de taxes foncières.....	18
E. L'activité du Service Social.....	19
1. L'exécution budgétaire 2025.....	19
a. Les produits de fonctionnement	20
b. Les charges de fonctionnement	21
c. Les dépenses d'investissement	22
d. Le financement des investissements	23
2. Rétrospectives 2022- 2025	23
a. Evolution rétrospective des charges de fonctionnement	23
b. Les produits de fonctionnement	25

3. Les perspectives 2026	25
F. Rapport d'activités du Service Social	27
G. Le Budget Annexe EHPAD	28

A. Objectifs et obligations légales du débat d'orientations budgétaires

1. Obligations légales

L'article L5217-10-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

2. Objectifs

Le débat d'orientations budgétaires permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

3. Mise en ligne

L'article L2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires a vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant et à la disposition de public dans un délai de 15 jours.

Il est également consultable en version imprimée à l'accueil du CCAS.

B. Environnement macroéconomique

1. Un contexte économique mondial impacté par un environnement commercial dégradé

Sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps : la croissance mondiale atteindrait + 3,0 % en 2025 et + 2,9 % en 2026, après + 3,3 % en 2024.

Tableau 2 : Prévisions de croissance mondiale

	Moyenne 2015-2019	2022	2023	2024	2025	2026	2025	2026
					Prévisions DG Trésor		Révisions par rapport à mars 2025	
Croissance mondiale	3,4	3,7	3,5	3,3	3,0	2,9	-0,2	-0,4
Économies avancées*	2,2	3,0	1,8	1,8	1,4	1,5	-0,3	-0,2
Zone euro*	2,0	3,6	0,7	0,9	1,3	1,4	0,3	0,3
dont Allemagne	1,8	1,9	-0,7	-0,5	0,2	0,9	0,1	0,3
dont Espagne	2,8	6,2	2,7	3,2	2,8	2,0	0,3	0,2
dont Italie	1,0	5,0	0,8	0,5	0,6	0,8	-0,1	-0,3
Royaume-Uni	2,0	4,8	0,4	1,1	1,2	1,2	0,4	0,2
États-Unis	2,6	2,5	2,9	2,8	1,6	1,5	-0,7	-0,7
Économies émergentes	4,4	4,2	4,6	4,3	4,0	3,8	-0,2	-0,5
Brésil	-0,5	3,0	3,2	3,4	2,1	1,8	-0,3	-0,4
Chine	6,7	3,1	5,4	5,0	4,7	4,0	0,0	-0,4
Inde*	6,7	7,6	9,2	6,5	6,3	6,2	-0,2	-0,3
Turquie	4,1	5,5	5,1	3,2	3,0	3,4	0,4	0,0
Commerce mondial en biens*	2,8	4,1	-1,8	1,8	2,1	2,3	-1,0	-0,9
Demande mondiale en biens – France	3,3	5,5	-2,3	0,6	2,5	2,1	-0,1	-0,7

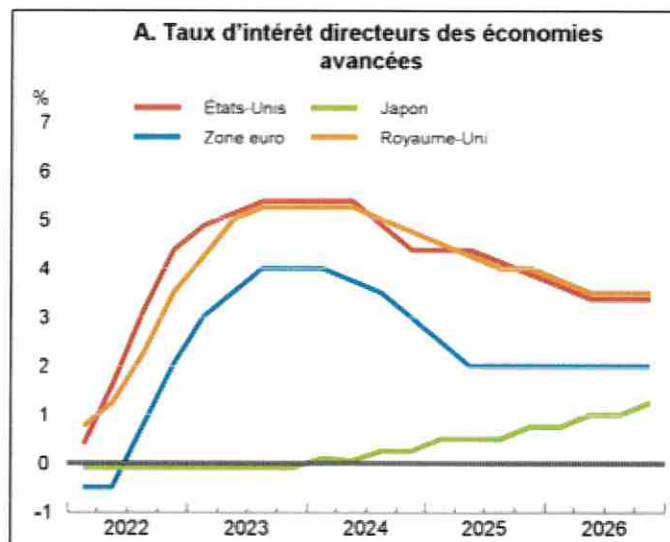
Parmi les économies avancées, la croissance ralentirait nettement en 2025 et en 2026 aux États-Unis, la consommation étant pénalisée par les hausses tarifaires et les coupes budgétaires. En zone Euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro. La croissance serait atone en Allemagne en 2025 avant de se redresser en 2026 grâce à la relance budgétaire. Elle progresserait faiblement en Italie, malgré le soutien du PNRR. La croissance resterait nettement plus dynamique en Espagne, portée par la croissance démographique, l'investissement dynamique et le tourisme. Le Royaume-Uni bénéficierait d'une politique budgétaire expansionniste.

Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial resterait pénalisé par les mesures commerciales américaines, avec une croissance limitée à + 2,1 % en 2025 et + 2,3 % en 2026, nettement en dessous de sa moyenne historique (2,8 % entre 2015 et 2019). Le rebond attendu en 2025, en raison des anticipations de hausses tarifaires au 1^{er} semestre et de la demande des économies avancées, serait plus faible qu'escompté, freiné par le recul des importations en Chine et en Inde. En 2026, le regain des importations des émergents ne compenserait pas le repli de celles des États-Unis.

Depuis début 2025, la plupart des grandes économies avancées ont poursuivi l'assouplissement monétaire engagé en 2024. Dans la zone Euro, après huit baisses de taux depuis juin 2024, la banque

centrale européenne (BCE) marquerait une pause et devrait maintenir son taux de dépôt à 2,0 % jusqu'à fin 2026. La réserve fédérale (FED) a, quant à elle, réduit d'un quart de point son principal taux d'intérêt en septembre 2025, et pourrait opérer deux autres baisses de taux d'ici la fin de l'année. Se situant désormais dans une fourchette allant de 4 % à 4,25 %, les taux fédéraux demeurent à un niveau significativement plus élevé qu'en Europe.



Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 118

Les aléas autour de ce scénario sont majoritairement à la baisse, l'administration Trump continuant de menacer de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques persistent.

2. Au niveau national : une accélération de l'activité au 3^{ème} trimestre

La situation de l'économie française est un peu paradoxale. Le PIB de la France accélère de nouveau au 3^{ème} trimestre 2025 (+ 0,5 % après + 0,3 % au 2^{ème} trimestre 2025). Cette hausse est plus marquée que celle de la zone Euro (+ 0,2 %), alors que la croissance est restée nulle en Allemagne et en Italie. La croissance demeure soutenue en Espagne (+ 0,6 %).

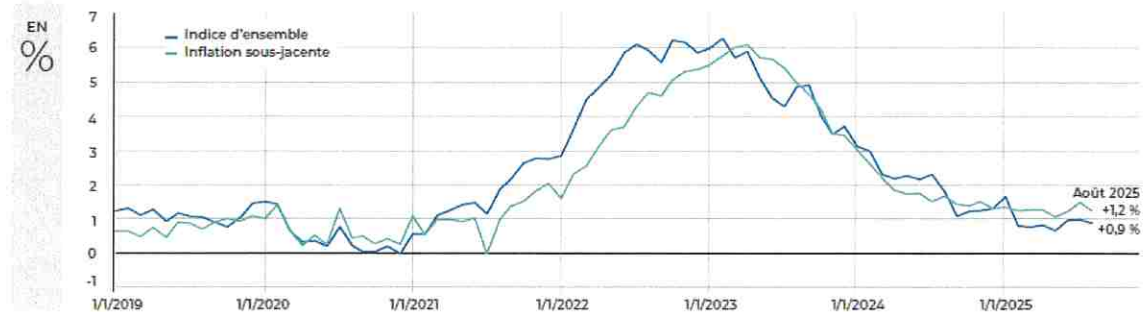
Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025. Le taux de chômage (7,5 % au 2^{ème} trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone Euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Inflation mesurée sur un an

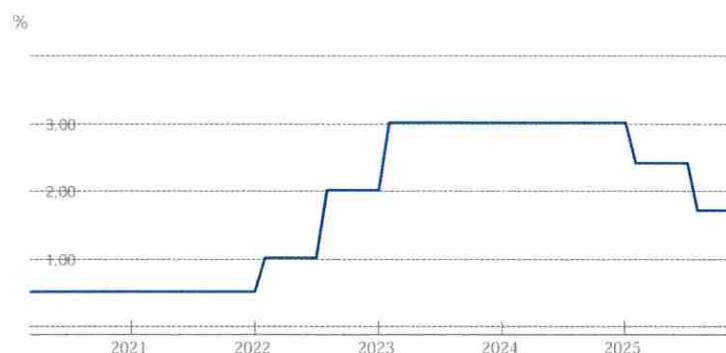
© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2^{ème} trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2^{ème} trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2^{ème} trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1^{er} semestre, mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.

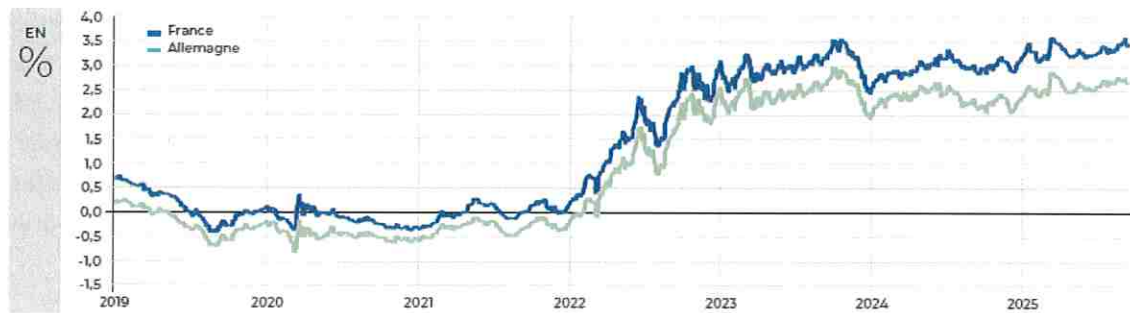


Evolution du taux de Livret A

Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



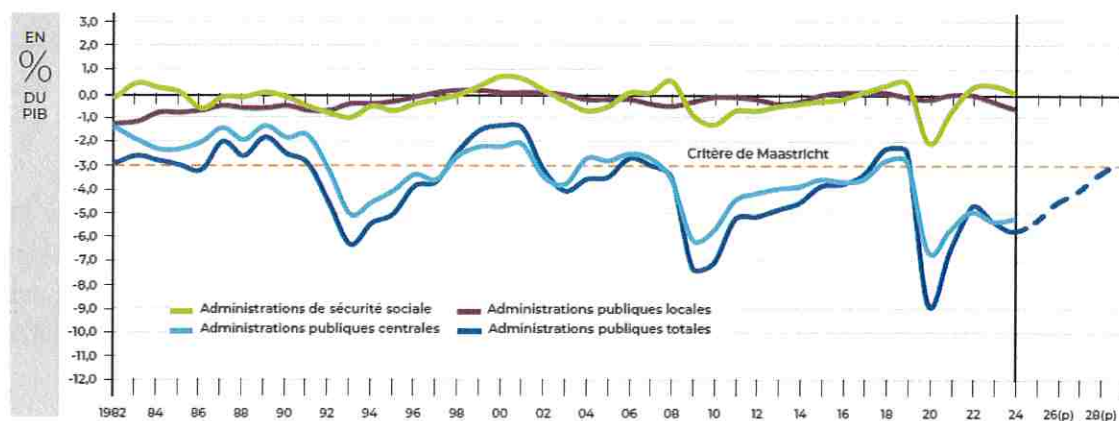
Source : LSEG Datastream.

a. Les finances publiques

Le déficit public pour 2024 s'est établi à 168,6 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. Il est essentiellement porté par les administrations centrales. S'établissant à 16,7 Md€ en 2024, le déficit des administrations publiques locales (APUL) reste relativement contenu en proportion du PIB (0,6 %). Il s'accroît tout de même de 7,2 Md€ en 2024, sous l'effet de recettes près de deux fois moins dynamiques qu'en 2023 (+ 2,2 % en 2024, après + 4,2 %), et de dépenses en progression (+ 4,4 % après + 7,0 % en 2023), en particulier celles d'investissement. Après 5 Md€ en 2023, ce besoin de financement a plus que doublé pour atteindre 11,4 Md€ en 2024 (soit 0,4 point de PIB). Les recettes des communes et départements pâtissent particulièrement du net recul des droits de mutation à titre onéreux (- 12,9 %, après - 22,0 % en 2023) lié à la poursuite de la diminution du volume de transactions immobilières ainsi qu'à la baisse des prix.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale

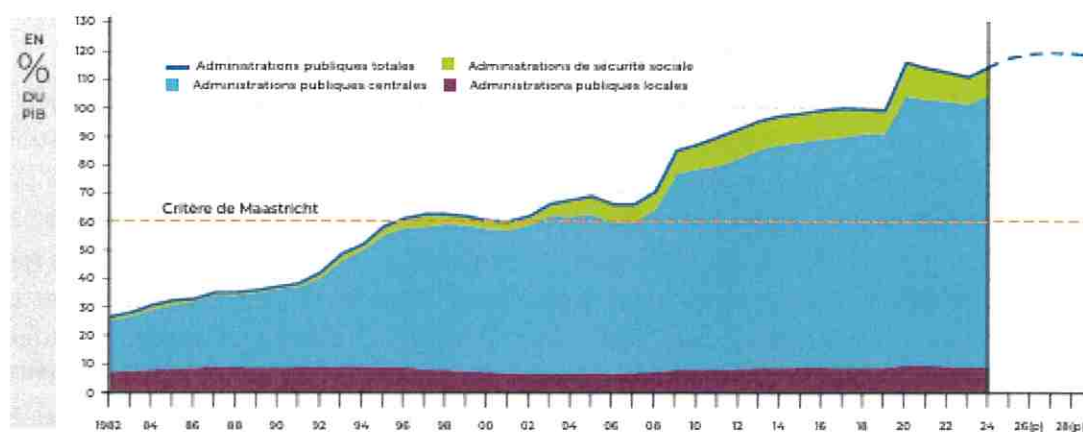


Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette de l'ensemble des administrations publiques (APU) augmente de 202,7 milliards d'euros en 2024, et atteint 3 305,3 Md€. Exprimée en pourcentage du PIB, la dette publique s'établit à 113,2 %, après 109,8 % fin 2023 et 111,4 % fin 2022. La dette se situe très au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 15 points de PIB et + 918 Md€ par rapport à 2019). À fin 2024, l'État représente plus de 81 % de la dette publique, les administrations de sécurité sociale 9 %, les administrations publiques locales 8 %, et les organismes divers d'administration centrale 2 %, des parts relativement stables d'une année sur l'autre. La dette consolidée des APUL s'élève à 262 Md€ en 2024, étant rappelé que les collectivités ne pouvant s'endetter pour abonder leur budget de fonctionnement et pour rembourser leurs emprunts, cette dette est exclusivement affectée aux dépenses d'investissement.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sur la période 2000-2024, la dette publique française a augmenté de plus de 53 points de PIB, marquant une divergence nette par rapport à l'Allemagne où l'augmentation n'a été que de 5 points. Cette dynamique est également plus prononcée qu'en Espagne (+ 44 points) et en Italie (+ 27 points).

b. La situation des finances locales : 2025, une année de contrastes et de transitions

L'année 2025 se caractérise comme une année charnière, définie par des dynamiques opposées. Elle combine les effets d'un cycle électoral municipal qui stimule traditionnellement l'investissement local, une reprise partielle des recettes immobilières qui offre un répit aux départements, mais subit aussi les premiers effets des mesures de consolidation des finances publiques nationales qui pèsent sur les ressources territoriales.

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats financiers des collectivités locales pour l'année 2025, mettant en lumière leur évolution par rapport à 2024.

Finances locales en 2025

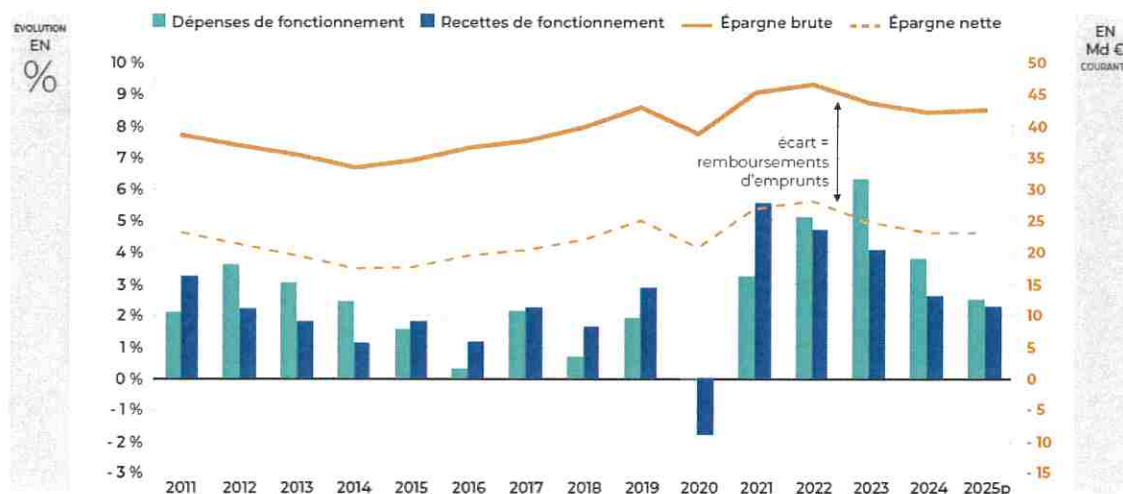
SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	- Autofinancement (5)=(3)-(8)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	- Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	=	- 3,0	=	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	+ 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

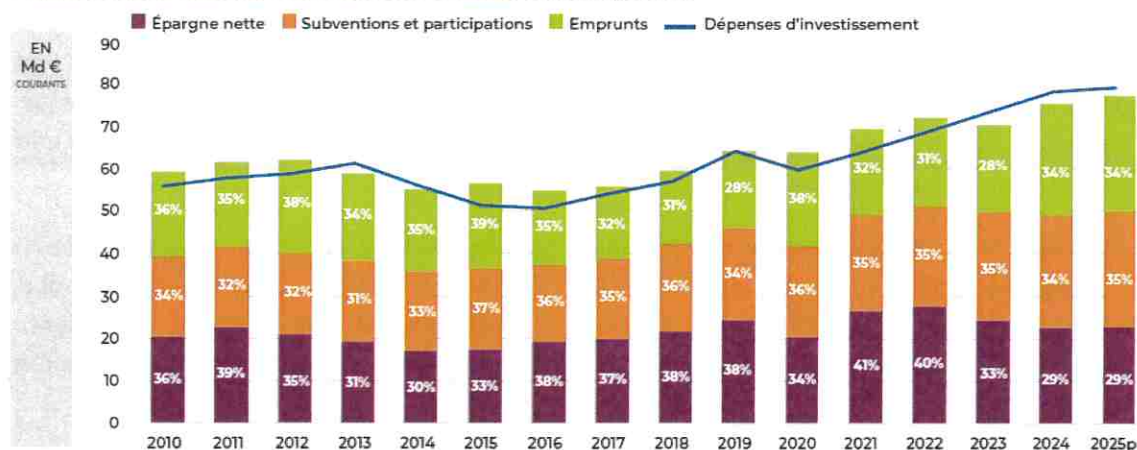
Les chiffres de 2025 sont le fruit de plusieurs facteurs aux impacts parfois contradictoires.

- **Des recettes sous influences contraires** : Les recettes locales sont prises en tenaille. D'un côté, la forte reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), avec une croissance estimée à + 14 %, redonne une marge de manœuvre significative aux départements. De l'autre, cette dynamique est freinée par des mesures nationales comme le gel de la fraction de TVA et le prélèvement d'un milliard d'euros via le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO).
- **Un effet de ciseaux qui se resserre** : La maîtrise relative des dépenses de fonctionnement (+ 2,5 %) marque une amélioration par rapport à 2024. Cette décélération est principalement due au ralentissement de l'inflation sur les charges générales (énergie, alimentation). Cependant, les dépenses de personnel restent dynamiques (+ 3,3 %), empêchant une amélioration plus franche de l'épargne.
- **Un investissement à deux vitesses** : La légère hausse globale de l'investissement (+ 1,2 %) masque une forte divergence sectorielle. Le bloc communal, en fin de mandat, accélère ses projets avec une hausse de + 4,9 %. À l'inverse, les régions (- 8,5 %) et les départements (- 6,9 %) sont contraints de réduire drastiquement leurs investissements face à des contraintes financières accrues.
- **Un recours accru à l'endettement** : Pour financer leurs projets, les collectivités s'endettent massivement. L'investissement est financé à 34 % par de nouveaux emprunts, qui atteignent un niveau record de 27,7 Md€. Cette stratégie ne suffit pas et nécessite également un prélèvement de 1,9 Md€ sur la trésorerie accumulée. Cette mobilisation de toutes les ressources disponibles pour soutenir l'investissement en fin de mandat laisse les collectivités avec des marges de manœuvre réduites à l'aube de l'exercice 2026.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Si 2025 a été une année de gestion complexe, 2026 s'annonce comme une année de rupture, marquée par des incertitudes profondes qui pourraient durablement affecter la capacité d'action des territoires.

3. Perspectives 2026

L'année 2026 s'annonce comme une année de tous les dangers pour les finances locales. Le ralentissement post-électoral classique de l'investissement, en début de mandat municipal, risque d'être fortement aggravé par une série d'incertitudes budgétaires sans précédent, liées à la participation exigée des collectivités au redressement des comptes publics.

Les principaux facteurs d'incertitude sont les suivants :

- **Une contribution exigée mais floue au redressement public** : L'ampleur et les modalités de la contribution des collectivités restent floues. La possible reconduction du prélèvement DILICO est une menace majeure (une nouvelle ponction de 2 Md€ a été évoquée), alors même que le remboursement

partiel de la ponction de 2025 ne s'élèvera qu'à 333 M€. Les règles du jeu sont instables et peu prévisibles.

- **Des recettes vulnérables et en baisse** : Les principales ressources des collectivités sont menacées. Il est fort probable que les versements de TVA évoluent négativement en 2026, en raison des faibles rentrées fiscales nationales en 2025. S'ajoutent à cela, le risque d'un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la poursuite de la baisse des "variables d'ajustement" (DCRTP, FDPTP, et potentiellement la compensation "bases industrielles"), qui amputeraient encore les budgets locaux.

- **L'inévitable contraction de l'investissement** : L'effet cumulé du cycle électoral (baisse naturelle des projets en début de mandat) et des contraintes financières exposées ci-dessus rend une forte contraction de l'investissement local quasi inévitable. Cette situation pose directement la question de la capacité des collectivités à financer les investissements d'avenir, notamment ceux qui sont indispensables à la transition écologique.

C. Les principales mesures de la loi de finances de la sécurité sociale 2026

La loi de financement de la sécurité sociale s'inscrit dans un contexte de tensions durables sur les équilibres financiers des régimes sociaux, résultant à la fois de l'augmentation structurelle des dépenses de santé, du vieillissement de la population et des conséquences économiques et sociales des crises récentes. Il vise à assurer la pérennité du système de protection sociale tout en maintenant un haut niveau de solidarité nationale et d'accès aux droits.

Les orientations retenues au niveau national ont des répercussions indirectes mais significatives sur l'action sociale locale, et plus particulièrement sur les centres communaux d'action sociale, appelés à intervenir en complément des dispositifs de droit commun.

1. Évolution des dépenses de santé et impact social local

En matière de santé, la loi confirme une trajectoire de maîtrise de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), reposant principalement sur la rationalisation des parcours de soins, le développement de la prévention et l'amélioration de l'efficacité du système. Si ces orientations visent à contenir la progression des dépenses, elles peuvent également se traduire, à l'échelle locale, par des difficultés accrues d'accès aux soins pour certains publics fragiles, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de précarité ou souffrant de pathologies chroniques.

Dans ce contexte, les CCAS sont susceptibles d'être davantage sollicités pour accompagner les usagers dans l'accès aux soins, la prévention, l'orientation vers les dispositifs existants ou la prise en charge de restes à charge médicaux.

2. Soutien aux familles et aux publics vulnérables

Les dispositions relatives à la branche famille visent à renforcer l'accompagnement des parents, en particulier lors des premières périodes suivant une naissance, tout en adaptant les dispositifs aux évolutions des situations professionnelles et familiales. Ces orientations contribuent à soutenir les ménages, mais ne couvrent pas l'ensemble des besoins rencontrés localement, notamment pour les familles monoparentales ou en situation de précarité.

Le CCAS demeure ainsi un acteur de proximité essentiel pour compléter les dispositifs nationaux par des aides facultatives, un accompagnement social individualisé et des actions de prévention sociale ciblées.

3. Retraites et vieillissement de la population

La loi intègre la suspension du calendrier d'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite jusqu'en janvier 2028, ce qui bloque provisoirement l'augmentation prévue dans la réforme précédente.

Il intègre également des ajustements concernant les retraites, destinés à sécuriser les parcours des assurés et à faciliter les transitions entre emploi et retraite. Ces mesures s'inscrivent dans un contexte de vieillissement démographique marqué, qui se traduit localement par une augmentation des besoins en matière d'accompagnement des personnes âgées, de lutte contre l'isolement et de maintien à domicile.

Les orientations nationales renforcent la nécessité, pour les CCAS, d'anticiper l'évolution des besoins sociaux de ce public, tant en termes d'ingénierie sociale que de moyens budgétaires.

4. Contraintes financières et enjeux pour le CCAS

Le renforcement des recettes de la sécurité sociale, via des ajustements de fiscalité sociale et des contributions spécifiques, s'inscrit dans une logique de redressement des comptes publics. Dans un contexte de contrainte budgétaire généralisée, ces orientations peuvent indirectement limiter les marges de manœuvre financières des collectivités et des établissements publics locaux.

Pour le CCAS, ces évolutions impliquent une vigilance accrue sur la soutenabilité des politiques sociales locales, la priorisation des actions en faveur des publics les plus fragiles et la recherche de complémentarités avec les dispositifs de droit commun et les partenaires institutionnels.

Enjeux pour les orientations budgétaires du CCAS

Au regard de ces éléments, les orientations budgétaires du CCAS devront intégrer :

- le risque d'une augmentation des demandes d'aides sociales facultatives ;
- la nécessité de renforcer l'accompagnement social et l'accès aux droits ;
- l'adaptation des actions en direction des personnes âgées, des familles vulnérables et des publics précaires ;
- une gestion rigoureuse des crédits, conciliant solidarité, proximité et soutenabilité financière.

D. Les principales mesures de la loi de finances 2026 pour les collectivités territoriales

Le Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Débatu à l'Assemblée Nationale puis au Sénat à l'automne 2025, le projet initial a fait l'objet de plusieurs versions successives sans qu'une majorité parlementaire ne se dégage pour l'adopter. Une loi de finances spéciale a donc été votée, afin de permettre, comme en 2025, la continuité des services publics et la collecte de l'impôt en début d'année 2026, dans l'attente de la reprise des débats au Parlement.

Le 20 janvier dernier, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur un texte de compromis, contenant de nombreuses mesures qui concernent directement ou indirectement les collectivités locales, avec comme objectif de contenir le déficit public à 5,0 % (contre 4,7 % dans le projet initial).

Une loi de finances initiale pour 2026 est attendue pour la fin février 2026, devant mettre fin à une séquence budgétaire de plusieurs mois.

Par rapport à la version initiale du texte, le projet sur lequel le Gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité assouplit dans une certaine mesure les contraintes fiscales pesant sur les particuliers :

- indexation sur l'inflation (à hauteur de 0,9 %) des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ;
- renoncement à substituer l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite par un abattement forfaitaire ;

En revanche, les principales mesures portant sur les entreprises ont été maintenues :

- prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus - CDHR ;
- prolongation de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE), pour un rendement estimé à 7,5 milliards d'euros, comme dans la loi de finances pour 2025, soit plus du double de ce qui avait été prévu dans le projet de loi de finances initial ;
- renoncement à anticiper à 2026 la suppression progressive de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les dépenses de l'Etat seraient en baisse de 2 milliards d'euros par rapport au PLF initial, grâce notamment à des économies réalisées sur les ministères non régaliens, les agences et les opérateurs.

	2025	2026
Croissance	+0,7%	+1,0%
Inflation	+1,1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	5,0% du PIB
Dette publique	115,9% du PIB	118,2% du PIB
Part des dépenses publiques dans le PIB	56,8% du PIB	56,6% du PIB

1. Participation des collectivités à la réduction du déficit public

En 2025, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public s'est élevée à 5,4 milliards d'euros, selon les estimations publiées par la Cour des comptes dans le deuxième fascicule du rapport annuel sur la situation des finances publiques locales :

- Gel de la TVA : 1,2 milliard d'euros.
- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL : 1,4 milliard d'euros.
- Variables d'ajustement : 487 millions d'euros.
- Réduction de crédits budgétaires (dont fonds vert) : 1,3 milliard d'euros.
- DILICO : 1 milliard d'euros

L'effort demandé aux collectivités en 2026 serait fortement réduit par rapport à la version initiale du projet de loi de finances, et avoisinerait 2 milliards d'euros selon le Gouvernement, qui ne tient néanmoins pas compte de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL dans son calcul.

Les négociations entre le Gouvernement et les différents groupes politiques au Parlement, et notamment au Sénat, ont eu pour effet de "réduire la facture" des collectivités locales, en particulier sur trois mesures phares :

- Assouplissement du DILICO : montant total prélevé de 740 millions d'euros en 2026 contre 2 milliards d'euros prévus dans le texte initial (*aucune commune ne sera contributrice en 2026*) ;
- Suppression de la disposition prévoyant l'exclusion au FCTVA des dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, réseaux, fourniture de services informatiques), mais maintien de "l'année blanche" pour les EPCI ;
- Allègement de la réduction de la compensation fiscale destinée à compenser la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels - le taux de réduction passant de 25 % dans la version initiale à 19,3 % dans la version soumise à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution française.

En matière de soutien à l'investissement local :

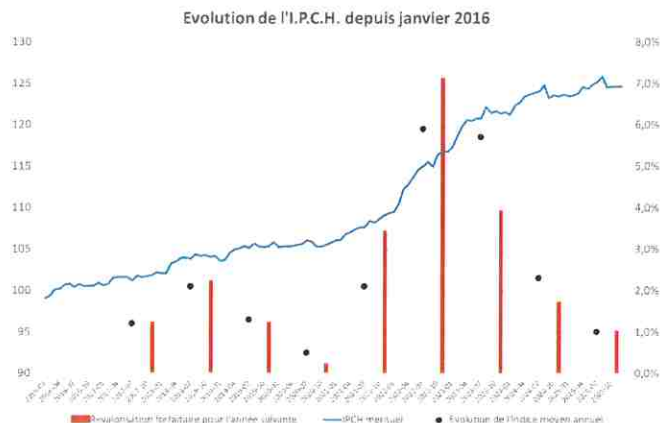
- L'enveloppe de DETR devrait rester en 2026 au même niveau qu'en 2025 ;
- L'enveloppe de DSIL pourrait diminuer en 2026 par rapport à 2025, sans chiffres définitifs connus à ce stade ;
- Le montant des autorisations d'engagement pour le fonds vert serait de 837,5 millions d'euros en 2026, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,25 milliards d'euros en 2024.

2. Revalorisation des bases de valeurs locatives servant au calcul des montants de taxes foncières.

Le plan d'économies intégré à la version initiale du PLF pour 2026 ne prévoit pas, à ce stade, de remise en cause du mécanisme de revalorisation annuelle des bases fiscales. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est égal à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPCH) de l'année précédente constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation et des locaux industriels. La valeur locative foncière des locaux commerciaux est quant à elle indexée sur l'évolution des loyers des locaux professionnels.

Avec le reflux de l'inflation, le coefficient de revalorisation des bases est passé de + 7,1 % en 2023, à + 3,9 % en 2024 puis + 1,7 % en 2025. L'évolution de l'IPCH s'établit + 0,8 % sur un an en novembre 2025, selon l'indice publié par l'INSEE.

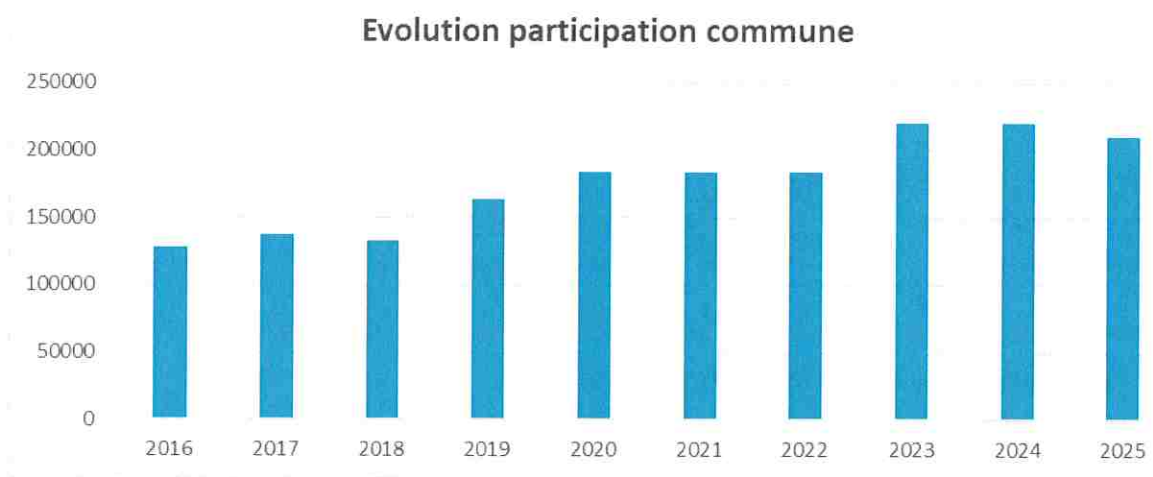


E. L'activité du Service Social

Les éléments présentés ci-après sont tirés d'une projection du compte financier unique prévisionnel du budget principal du CCAS et doivent être considérés en tant que tels. Ce document reprend l'exécution prévisionnelle des dépenses et des recettes du CCAS pour l'année 2025.

1. L'exécution budgétaire 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte économique délicat combinant une augmentation des demandes de soutien et d'interventions sur le territoire et une diminution de 10 000 € de la subvention d'équilibre versée par la Commune en raison des contraintes financières qu'elle rencontre.



Ainsi, au terme de l'année 2025, la balance générale du compte administratif devrait faire apparaître :

- Un déficit de la section de fonctionnement de l'ordre de 35 000 €,
- Un excédent de la section d'investissement de l'ordre de 1 600 €.

Avec la prise en compte des reports cumulés des années précédentes, le résultat de clôture 2025 serait de + 6 600,00 €, se répartissant

- Un déficit cumulé de la section de fonctionnement de l'ordre de 2 400 €,
- Un excédent de la section d'investissement de l'ordre de 9 000 €.



COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS EXERCICE 2025

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2025
		279 572,88 €	243 791,52 €	- 35 781,36 €
	SECTION INVESTISSEMENT	50,00 €	1 716,78 €	1 666,78 €
REPORT 2024	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		33 362,31 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		7 430,45 €	
RESULTATS 2025 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		- 2 419,05 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		9 097,23 €	
RESTES A REALISER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL RAR	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	279 572,88 €	277 153,83 €	- 2 419,05 €
	SECTION INVESTISSEMENT	50,00 €	9 147,23 €	9 097,23 €
	TOTAL CUMULE	279 622,88 €	286 301,06 €	6 678,18 €

SOLDE EXECUTION

a. Les produits de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

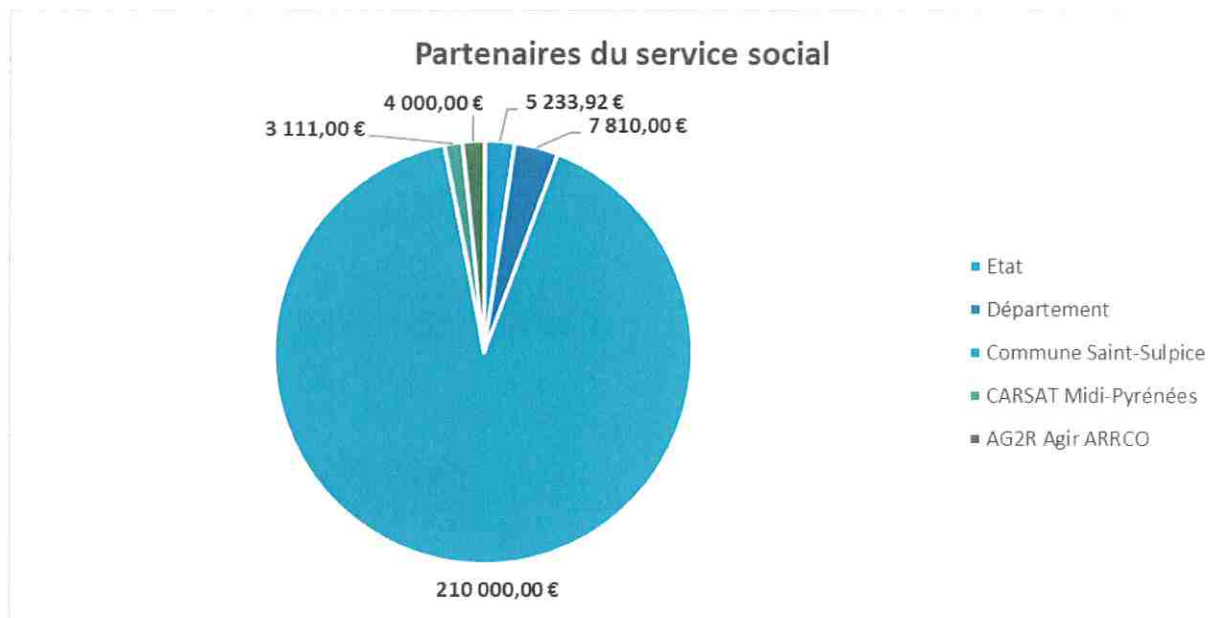
Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	Réalisé 2025	% Réalisation
002	Excédent de fonctionnement reporté	33 362,31 €	- €	0,00%
013	Atténuation de charges	2 000,00 €	2 288,21 €	114,41%
70	Ventes de produits fabriqués	3 500,00 €	5 494,23 €	156,98%
74	Dotations et participations	254 000,00 €	233 845,08 €	92,06%
75	Produits de gestion courante	250,00 €	1 986,88 €	794,75%
78	Reprise sur provisions	450,00 €	177,12 €	39,36%
TOTAL GENERAL		293 562,31 €	243 791,52 €	83,05%

Le chapitre 013 représente les remboursements de charges liés aux arrêts de travail des agents.

Le chapitre 70 intègre les paiements de certains ateliers collectifs et l'indemnité d'occupation des deux hébergements temporaires gérés par le service social.

Le chapitre 74 intègre les subventions obtenues suite à des réponses à des appels à projets initiés par l'Etat, le Département, la CARSAT auxquels le service social a répondu afin de venir financer différentes activités ou actions d'accompagnement à la perte d'autonomes par exemple. Ces participations ont représenté 23 000 € en 2025.

Le financement majeur du CCAS réside toutefois dans la subvention communale d'un montant de 210 000 € en 2025 et représentant 86 % des ressources de l'établissement.



Le chapitre 75 regroupe le remboursement des familles ayant bénéficié de secours ou aides remboursables.

b. Les charges de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	Réalisé 2025	% Réalisation
011	Charge à caractère général	78 357,31 €	67 548,14 €	86,21%
012	Charge de personnel	204 000,00 €	202 803,46 €	99,41%
65	Charges de gestion courante	8 605,00 €	7 752,30 €	90,09%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions	600,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre entre section	2 000,00 €	1 468,98 €	73,45%
TOTAL GENERAL		293 562,31 €	279 572,88 €	95,23%

Le chapitre 011, charges à caractère général, sont en légère baisse par rapport à 2024 (- 4 %), les principales dépenses portent sur les charges locatives des logements d'accueils temporaires. Le service social a également renouvelé son véhicule sous la forme du LOA. Le principal poste de dépenses concerne les activités et ateliers proposés tout au long de l'année par le CCAS pour 28 000 €.

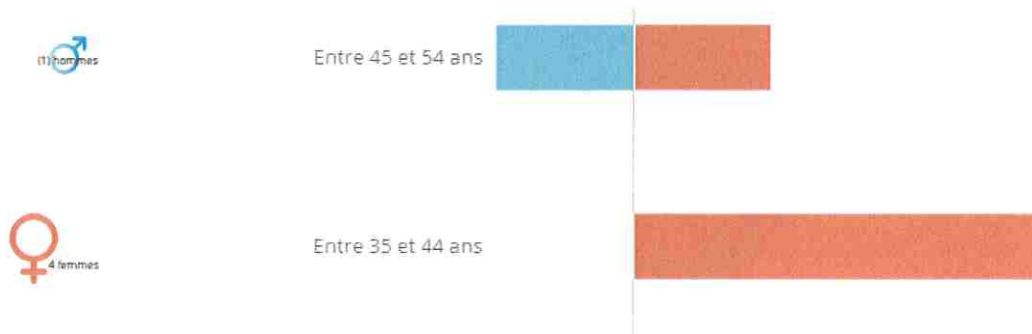
Le chapitre 012, charges de personnel, affiche une forte hausse (+14 %), retraçant la volonté de professionnalisation de l'équipe afin de faire face aux besoins croissants du territoire.

• La structure des effectifs

Au 31 décembre 2025, les effectifs du service social comprennent 5 agents :

- Les agents titulaires (pas d'agent stagiaire) représentent 80 % des effectifs, 25 % d'entre eux étant à temps complet ;
- Le taux de féminisation du service est de 80 %, ce qui le situe dans la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale (61.1%) ;

- Il n'a pas d'agent reconnu travailleur handicapé dans les effectifs du service social ;
- La répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :
 Catégorie A : 3 agents soit 1.97 ETP
 Catégorie C : 2 agents soit 1.85 ETP
- L'âge moyen du service se situe à 43.4 ans pour les agents permanents.



• L'évolution des rémunérations

Les actions résultant des décisions nationales.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a modifié de façon progressive et pluriannuelle le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL). Ainsi après une hausse de 3 points en 2025, une deuxième hausse est prévue du taux de cotisation passant de 34,65 % à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026, soit une dépense supplémentaire estimée à 2 317 € en 2026.

Aussi, à partir du 1^{er} janvier 2026, les employeurs territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent pour couvrir le risque santé. Cette nouvelle dépense en faveur des agents est estimée à un coût annuel de 900 €.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en hausse par rapport à 2024 (+ 23%), retraçant l'augmentation des demandes d'accompagnement en bons carburant ou alimentaires sollicités et attribués par la commission permanente.

Le chapitre 68, correspondant aux dotations aux provisions.

c. Les dépenses d'investissement

L'exercice 2025 ne fait apparaître aucune dépense d'investissement mis à part un remboursement de caution.

Le service social ne dispose d'aucun emprunt souscrit et donc d'aucun endettement. Les dettes assimilées représentent des versements de cautions pour le logement d'urgence.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	Réalisé 2025	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00 €	50,00 €	6,25%
20	Immobilisations incorporelles	3 830,45 €	- €	0,00%
21	immobilisations corporelles	5 500,00 €	- €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		10 130,45 €	50,00 €	0,49%

d. Le financement des investissements

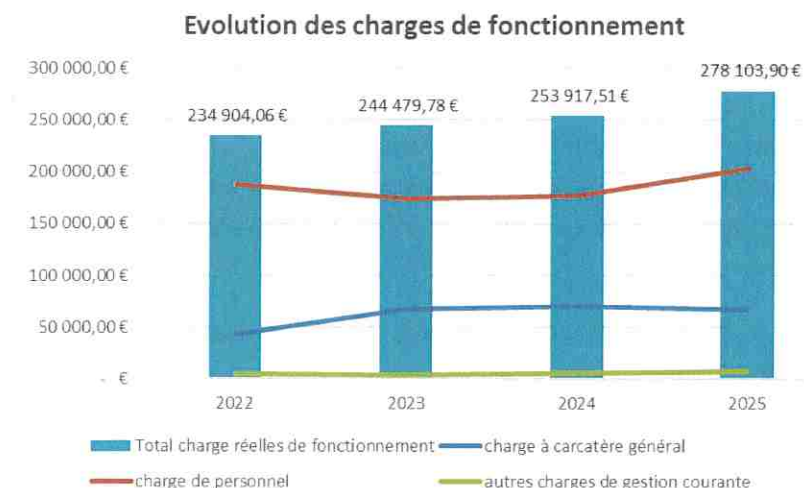
Le financement des investissements se fait principalement par la perception du Fonds de Compensation de la TVA pour 197,80 € avec la dotation aux amortissements, concernant essentiellement du matériel informatique et du mobilier de bureau.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	Réalisé 2025	% Réalisation
001	Excédent investissement reporté	7 430,45 €	- €	0,00%
10	Dotations et participations	200,00 €	197,80 €	98,90%
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	50,00 €	10,00%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	#DIV/0!
041	Opérations de transfert entre sections	2 000,00 €	1 468,98 €	73,45%
TOTAL GENERAL		10 130,45 €	1 716,78 €	16,95%

2. Rétrospectives 2022- 2025

a. Evolution rétrospective des charges de fonctionnement



Sous l'effet de l'inflation et des mesures de lutte contre la perte de pouvoir d'achat, les charges de fonctionnement ont progressé de manière constante sur la période.

La volonté de professionnaliser les agents sur les missions sociales permettant d'apporter une meilleure réponse aux besoins de territoire a contribué à l'augmentation des charges de personnel.

En parallèle la mutualisation des services supports avec la Commune a permis d'une part de recentrer les actions des agents sur des interventions sociales et a permis de maîtriser cette augmentation.

Analyse qualitative de la politique RH sur la période 2022-2025

• Organisation et modernisation de la gestion des ressources humaines

La gestion prospective des ressources humaines constitue un exercice d'anticipation visant à identifier les besoins organisationnels futurs et à accompagner l'évolution professionnelle de chaque agent. Elle repose sur une analyse continue de l'adéquation entre les moyens humains disponibles et les besoins du service.

Cette démarche permet notamment :

- d'assurer la cohérence entre les besoins en emplois, les compétences requises et les effectifs en poste ;
- de disposer d'une meilleure connaissance des savoir-faire et des potentiels présents au sein des services ;
- d'accompagner les projets de réorganisation susceptibles d'avoir un impact sur les postes, les compétences ou la mobilité interne et externe ;
- de piloter les mouvements de personnel (recrutements, départs, créations, modifications ou suppressions de postes).

Au-delà de ces objectifs, la politique de gestion des ressources humaines doit intégrer d'autres :

- la réduction de la précarité de l'emploi, en modernisant les procédures de recrutement et en encadrant plus strictement le recours à l'emploi contractuel ;
- le développement des mobilités internes et reconversion professionnelle avec un accompagnement ;
- la maîtrise des heures supplémentaires, dans une logique d'optimisation des moyens et d'équilibre des charges de travail ;
- le déploiement d'outils RH dématérialisés (SIRH, formation, logiciel de suivi de gestion du temps et des absences) ;
- l'amélioration du dialogue social et de la concertation au sein des instances représentatives ;
- la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation ;
- le renforcement des actions de prévention santé et sécurité au travail ;
- l'amélioration continue de la qualité de vie et des conditions de travail.

• Les actions en faveur de l'action sociale et de l'amélioration des conditions de travail (2022-2026)

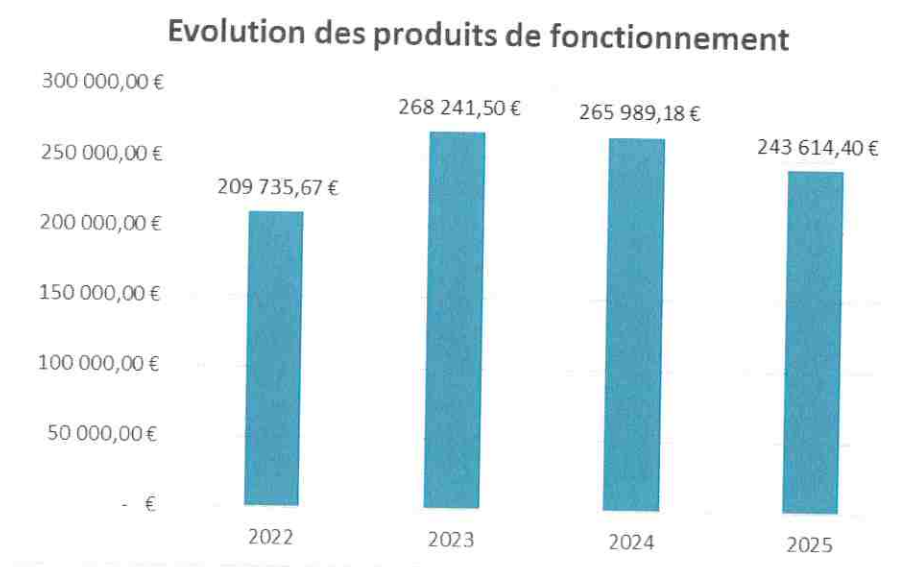
Sur la période 2022–2026, le CCAS par le service social, a engagé une politique active de soutien au pouvoir d'achat et au bien-être social de ses agents.

Cette démarche, inscrite dans la volonté du Conseil d'administration, de valoriser l'engagement du personnel, s'est traduite par plusieurs mesures concrètes :

- Revalorisation des chèques cadeaux de fin d'année, témoignant de la reconnaissance de la collectivité envers l'investissement des agents ;
- Participation employeur aux titres-restaurant ;
- Participation financière de la collectivité aux contrats de prévoyance, dans le cadre d'un contrat de participation garantissant une meilleure couverture sociale ;
- Participation de l'employeur aux frais de mutuelle santé, via le dispositif de labellisation, pour renforcer la protection des agents et de leurs familles ;

Ces actions, cohérentes et complémentaires, traduisent une volonté affirmée de faire des ressources humaines un levier de performance durable et de qualité du service public, tout en affirmant la reconnaissance de la collectivité envers ses agents et en s'inscrivant dans une démarche active de prévention à moyen-long terme et de lutte contre l'absentéisme.

b. Les produits de fonctionnement



L'augmentation de la participation de la commune en 2023 a permis de donner des marges de manœuvre plus importantes dans le développement des actions envers les administrées dans le besoin dont le nombre a subi une hausse notable sur la période. En 2025, il est constaté une diminution des ressources liée à la baisse de 10 000 € de la subvention communale mais également à une diminution des participations des différents partenaires institutionnels du service social.

3. Les perspectives 2026

Le budget 2026 s'inscrira dans la continuité de 2025, au niveau des activités du service social.

Le Budget prévisionnel 2026 (budget principal et annexes) recherchera :

- à poursuivre l'adaptation aux besoins d'accueil et d'accompagnement social identifiés sur le territoire ;

- à maîtriser, dans un objectif constant de rationalisation, ses dépenses ;
- à apporter une réponse concrète aux besoins d'aides sociales et d'accompagnement des personnes âgées et vulnérable sur le territoire ;
- à développer les actions « hors les murs » pour davantage une meilleure connaissance des actions et missions du CCAS, permettant d'élargir le public cible.

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à être contenues, avec la recherche active de partenariats pour le développement d'actions d'accompagnement.

Les dépenses de personnel (pour rappel, près de 70 % du budget du service social) suivront les augmentations réglementaires et statutaires, à effectif constant.

Le budget 2026 prévoira le renouvellement des environnements de travail (mobilier et informatique) nécessaires à une meilleure sécurisation des conditions de travail des agents.

F. Rapport d'activités du Service Social

Cf. annexe 1

G. Le Budget Annexe EHPAD

Le contexte national des EHPAD demeure fortement dégradé. Les constats dressés par les institutions et les fédérations du secteur confirment une fragilisation durable du modèle économique des établissements, en particulier publics.

L'année 2025 s'inscrit pleinement dans cette dynamique, marquée par une absence de revalorisation des financements et une augmentation continue de charges réglementaires et salariales.

Jusqu'en 2024, l'EHPAD Chez Nous parvenait à contenir ses déséquilibres financiers. L'exercice 2025 marque toutefois une rupture nette, avec un déficit prévisionnel estimé à environ 590 000 €. Cette situation résulte principalement de facteurs structurels externes à l'établissement, auxquels se sont ajoutés des choix assumés visant à préserver la qualité de l'accompagnement des résidents et les conditions de travail des agents.

Malgré ce contexte financier particulièrement contraint, la volonté du CCAS reste inchangée : garantir un haut niveau de qualité de service, tant pour les résidents que pour le personnel, tout en engageant les actions nécessaires au redressement progressif de la situation budgétaire.

SECTION FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 présente un résultat prévisionnel fortement déficitaire. Plusieurs éléments explicatifs peuvent être identifiés :

- L'absence totale de revalorisation des financements par les autorités de tarification, malgré des hausses de charges obligatoires ;
- L'augmentation des cotisations CNRACL et la mise en place obligatoire de la prévoyance des agents ;
- La progression de la masse salariale liée aux contraintes statutaires de la fonction publique territoriale, aux situations de maladie longue durée et aux départs définitifs restant partiellement à la charge de l'établissement ;
- La relance d'un plan de formation ambitieux, nécessaire à la professionnalisation des équipes et conforme aux recommandations de l'évaluation HAS ;
- Des charges exceptionnelles liées aux contentieux et à un contexte juridique tendu.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par une volonté affirmée de maintenir la qualité de l'accompagnement et de la vie institutionnelle, notamment par :

- Le renforcement ciblé des effectifs soignants et d'accompagnement ;
- Le développement des actions en faveur de la qualité de vie au travail (télétravail, RTT, reconnaissance du travail de nuit, avantages sociaux) ;
- Une politique active d'animation et d'ouverture sur l'extérieur, contribuant au bien-être des résidents et au lien avec les familles.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de l'établissement et traduisent un choix assumé de privilégier l'accompagnement et la bientraitance. Le ratio personnel / résidents demeure conforme, voire supérieur, aux recommandations nationales.

Néanmoins, l'alourdissement du profil des résidents, l'entrée en EHPAD de plus en plus tardive et certaines fragilités organisationnelles pèsent sur les équipes et sur l'équilibre budgétaire. Ces

contraintes appellent une optimisation renforcée des plannings et des organisations de travail dès 2026.

La formation du personnel :

L'année 2025 marque une montée en puissance significative de la politique de formation, avec plus de 60 % des agents bénéficiaires d'au moins une action de formation. Cette orientation, indispensable à la sécurisation des pratiques et à la qualité de l'accompagnement, représente toutefois un coût important non compensé dans les financements actuels.

SECTION INVESTISSEMENT

En 2025, les investissements ont principalement porté sur la sécurité et l'amélioration du cadre de vie, avec notamment :

- La réparation des fuites de toiture ;
- Le remplacement de la centrale de sécurité incendie devenue obsolète ;
- Des investissements matériels ciblés visant à améliorer les conditions de travail et le confort des résidents.

Les investissements futurs seront strictement priorisés au regard des obligations réglementaires, du confort des résidents, et des capacités financières de l'établissement. Le projet de reconstruction de l'EHPAD constitue, à moyen et long terme, un enjeu structurant majeur pour l'amélioration durable des conditions d'accueil et de travail. Des demandes de subventions seront systématiquement recherchées afin de limiter le reste à charge.

EVOLUTION DES DOTATIONS

L'année 2025 se caractérise par une forte tension entre l'évolution des charges et celle des dotations.

Si les dotations soins et dépendance poursuivent une progression tendancielle, celle-ci demeure insuffisante pour absorber l'ensemble des surcoûts réglementaires et statutaires supportés par l'établissement.

La situation appelle une vigilance accrue et un dialogue renforcé avec les financeurs, dans un contexte où les marges de manœuvre tarifaires restent limitées.

PERSPECTIVES

L'année 2026 devra être consacrée à un travail de redressement progressif, conciliant rigueur budgétaire et maintien de la qualité de l'accompagnement.

Les orientations prioritaires porteront notamment sur :

- L'optimisation des organisations et des plannings ;
- La sécurisation du circuit du médicament et la révision de certaines prestations externalisées ;
- L'amélioration du taux d'occupation ;
- La poursuite du projet de reconstruction et la consolidation des partenariats institutionnels.

Ces orientations devront s'inscrire dans une action concertée avec la collectivité et les partenaires financeurs afin de restaurer durablement l'équilibre financier de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026



ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260219-01 du 19/02/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 19/02/2026
Le Président
Raphaël BERNARDIN

Rapport d'activité du CCAS - Service social

Année 2025

Cette année est marquée par une grande dynamique pour le service social avec de nouveaux projets et de nouvelles collaborations qui se poursuivront l'année prochaine.

Sommaire

1. Des ressources humaines stables
2. Le service social engagé dans l'accueil de stagiaires
3. Evolution de l'accueil du public
4. La domiciliation
5. Les aides financières du CCAS
6. Les partenariats de l'année
7. La fête des aînés
8. Le logement temporaire
9. L'acquisition d'un nouveau véhicule
10. La démarche VADA

1. Des ressources humaines stables

L'équipe au 1^{er} janvier 2025



-> De gauche à droite ->

Marie-Pierre FAURE, agent d'accueil

Anthéa SUIF, responsable du service

Sandie JOLIVET, assistante de service social

Aurélie VIALARD, conseillère ESF

Au 1^{er} janvier 2025

5 agents pour un total de 3,85 ETP :

2 à temps plein

1 à 0,9 ETP

1 à 0,8 ETP

1 à 0,15 ETP

Au 31 décembre 2025

5 agents pour un total de 3,75 ETP :

1 à temps plein

2 à 0,9 ETP

1 à 0,8 ETP

1 à 0,15 ETP

- 0,1 ETP à compter du 1^{er} septembre 2025

Un renfort pour le transport des personnes âgées aux ateliers collectifs

--> Jusqu'en 07/2025 :
emploi des vacataires de la
mairie à hauteur de 28h30

Depuis septembre, Jérôme SCHIAVON, animateur à l'EHPAD, assure cette mission les mardis, certains jeudis après-midi et les vendredis matin.

En plus des transports, Jérôme effectue des visites de convivialités auprès de personnes isolées repérées par le service :
12 personnes sont visitées régulièrement

Pour soutenir l'équipe de travailleurs sociaux :

- Afin d'accompagner les travailleurs sociaux du service et de leur offrir un espace de réflexion et de prise de recul, le service a mis en place pour la première fois, une session d'analyse des pratiques professionnelles.
- Ces sessions sont organisées en partenariat entre plusieurs structures du territoire, notamment le CCAS de Graulhet. Le Centre social de Gaillac pourrait intégrer les séances courant de l'année 2026.
- Elles sont organisées 1 fois par trimestre et financées à tour de rôle afin de partager les frais.

2. Le service social engagé dans l'accueil de stagiaires

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Accueil d'une étudiante en
3^{ème} année d'Economie Sociale
Familiale de Limayrac du
07/10/2024 jusqu'au
31/03/2025

Accueil d'une étudiante en 3^{ème}
année d'Economie Sociale
Familiale de l'Inéopole de Brens,
en alternance du **17/10/2025**
jusqu'au 19/06/2026

Pour la première fois : accueil de 5 stagiaires, étudiantes en 2^{ème} année d'assistante de service
social à la Croix Rouge d'Albi, chargées de réaliser un diagnostic social de territoire partagé sur le
sujet de l'EVS et du centre social.
Accueil du **8/10/2025** au 28/01/2026

Stage d'observation de 3^{ème} pour une
collégienne du **15 au 19/12/2025**

Accueil d'un agent de la collectivité **une matinée**
29/04 pour découvrir le service social

Période de Mise en Situation Professionnelle du
7 au 11/04/2025 pour une adulte en
reconversion professionnelle

3. Evolution de l'accueil du public

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



↑ En 2025, l'accueil c'est... 5 923 contacts

Accueil tout public

- 3 288 appels (+ 208)
- 1 675 visites sans rdv (+ 208)

+ qu'en 2024

Accompagnements par les travailleurs sociaux

- 817 entretiens sur rdv (+217)
- 143 visites à domicile (+23)

+ qu'en 2024

C'est aussi 83 RDV non honorés sans justification
34 avec justifications

L'accueil du service social est de plus en plus reconnu par les Saint-Sulpiciens

- x Ouvert tous les jours sauf le lundi matin et le mercredi après-midi
- x Astreinte téléphonique lors des fermetures exceptionnelles
- x Les personnes viennent davantage spontanément pour des renseignements de tout ordre
- x Le bouche à oreille
- x Les partenaires nous orientent davantage d'utilisateurs, fruit du maillage territorial qui tend à se développer (petit déjeuner partenaires,...)
- x Les services de la Commune qui ont de plus en plus le réflexe CCAS

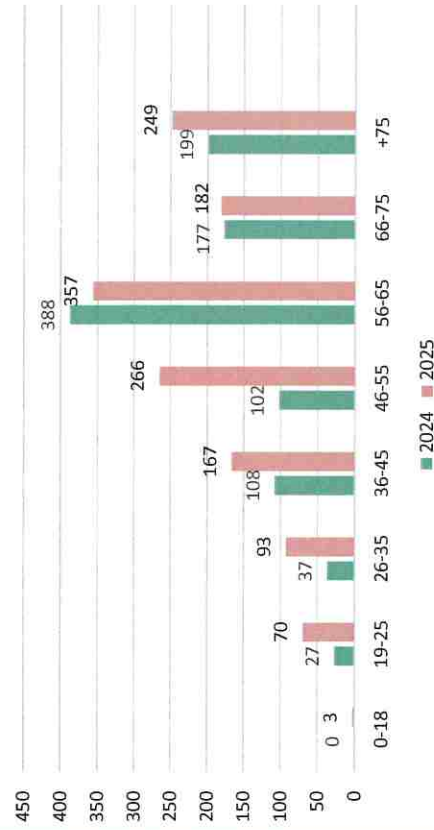
Tendances des accompagnements individuels

2025 c'est 365 foyers accompagnés
par les travailleurs sociaux contre 408
en 2024

- de personnes mais plus de rdv =
accompagnements plus lourds, plus
chronophages, plus complexes

Les accompagnements sociaux sont de plus en plus complexes, notamment du fait de l'augmentation de l'âge : absence de famille, troubles cognitifs, multiples professionnels (aide à domicile, évaluatrice APA, infirmière,...) intervenant auprès d'un seul usager donc intensification de la coordination.

Comparaisons 2024/2025 : nbr interventions/âge



Un accompagnement peut aller jusqu'à 20 rdv/an en 2025

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

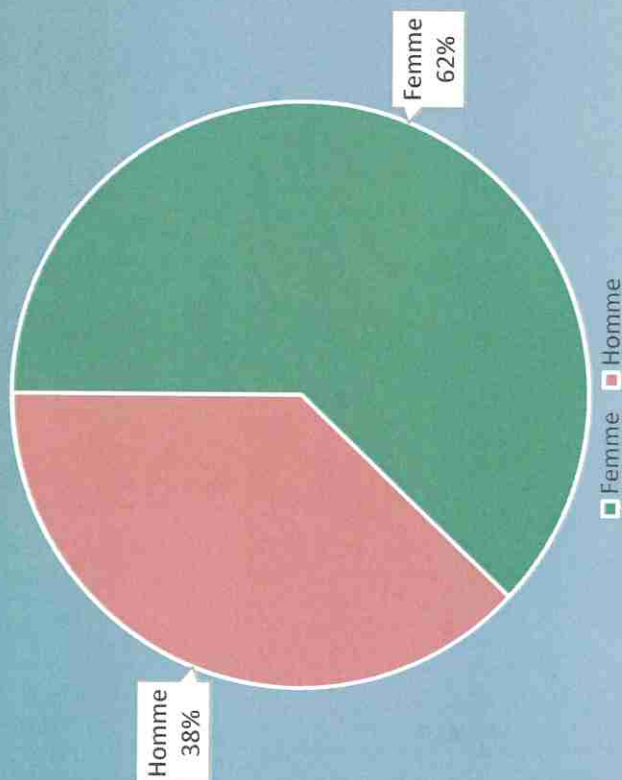
Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

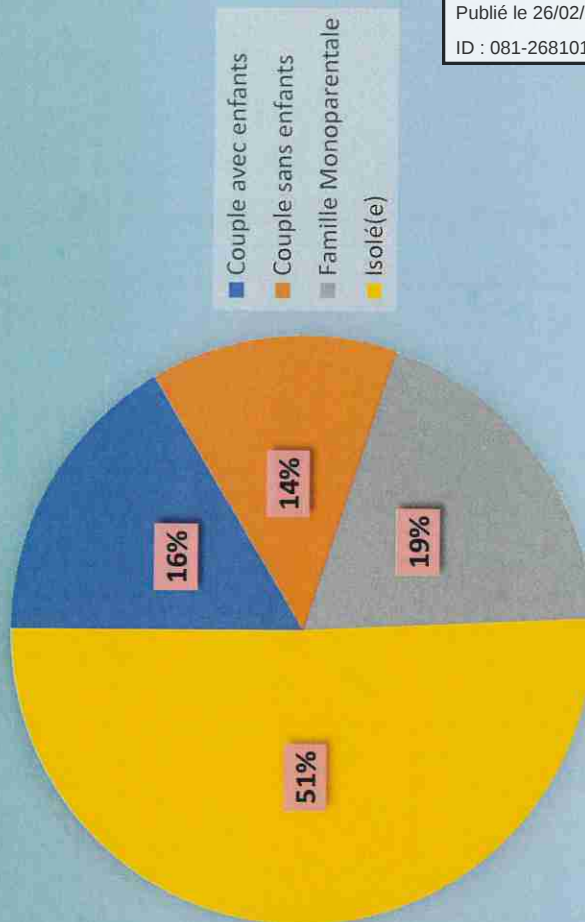
S²LOW

Le profil des personnes accompagnées ne change pas

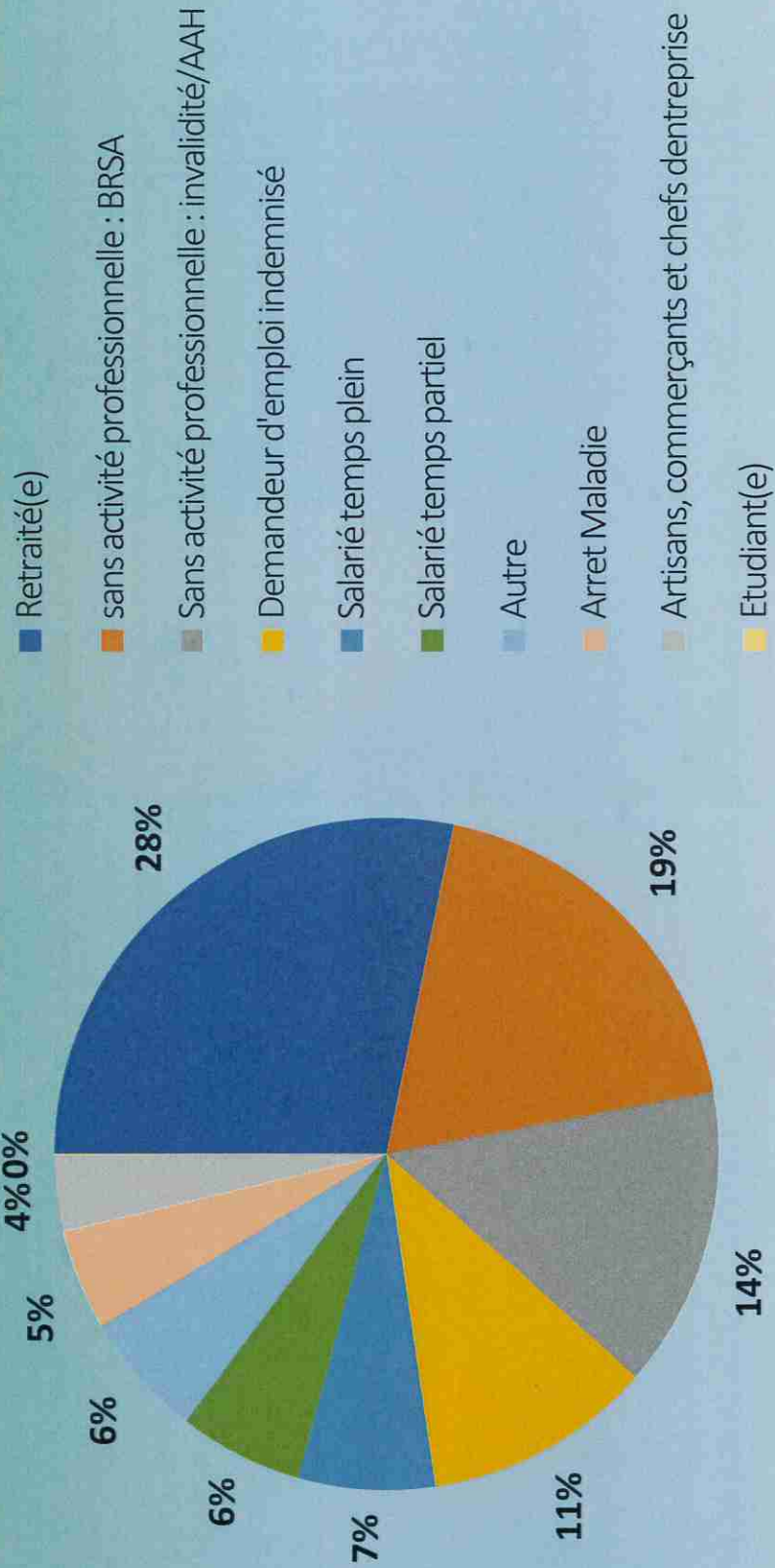
Sexe



Situation familiale



Catégories socio-professionnelles



Evolution des accueils depuis 2021 (post COVID)

Accueil Physique

Quasiment 1000 accueils
physiques supplémentaires
comprenant les accueils
spontanés et les rdvs
programmés



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

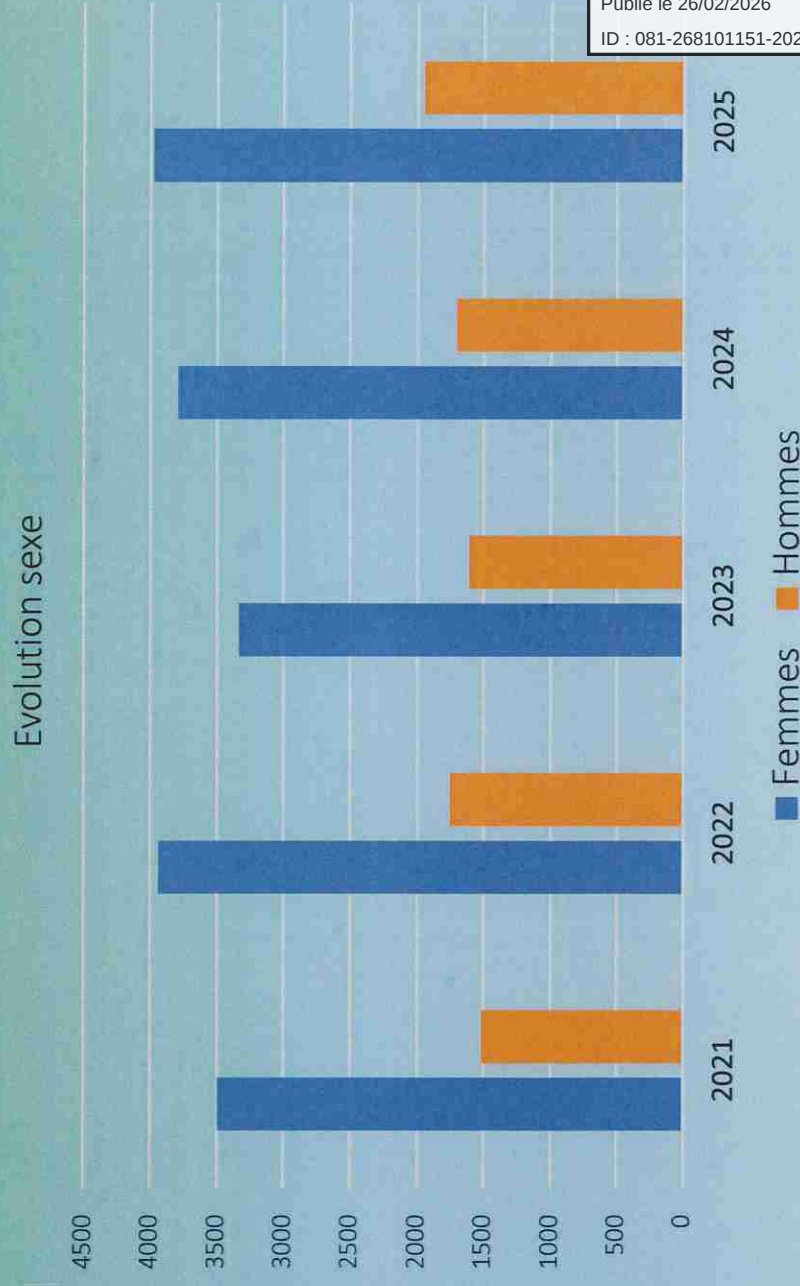
Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Evolution homme/femme depuis 2021 (post COVID)

- Les femmes constituent chaque année la majorité des contacts, avec une légère baisse en 2023 puis une reprise en 2024-2025.
- Les hommes suivent une tendance globalement croissante



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

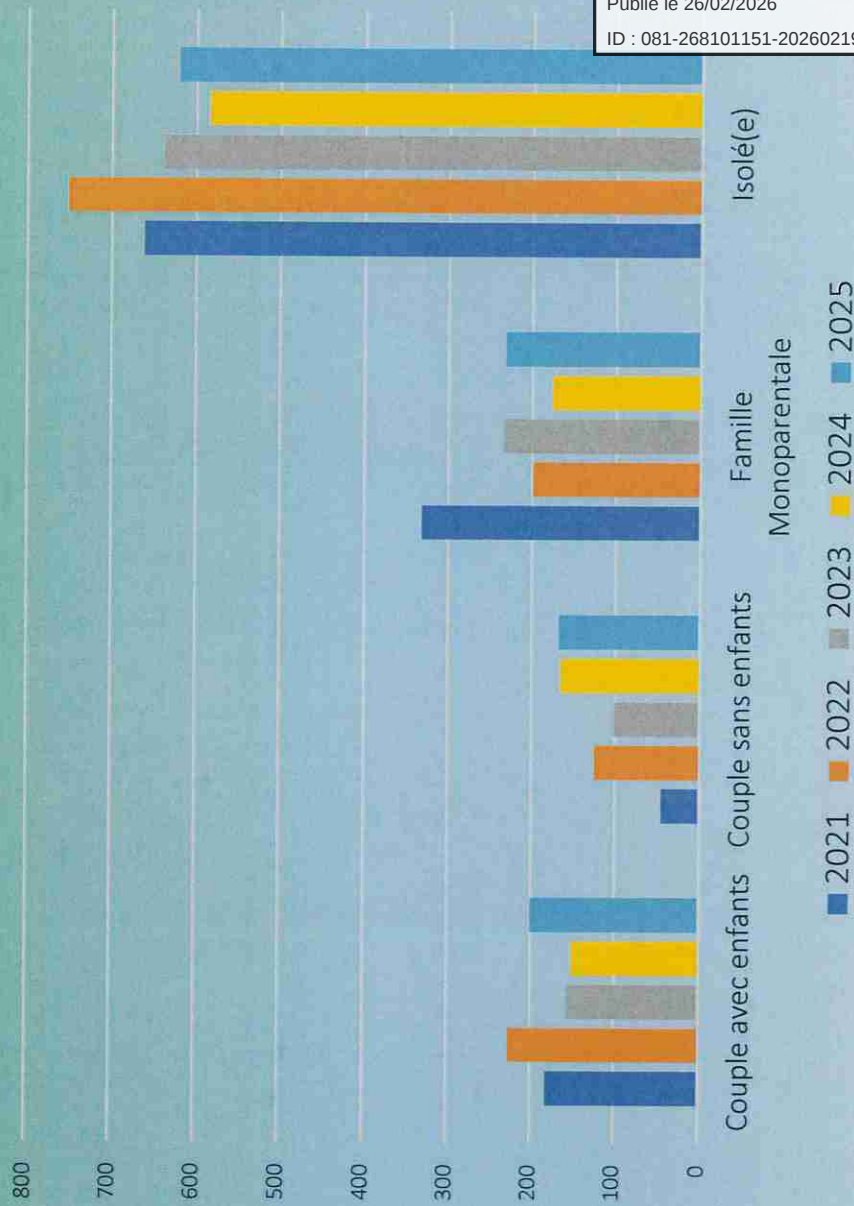
Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

S²LOW

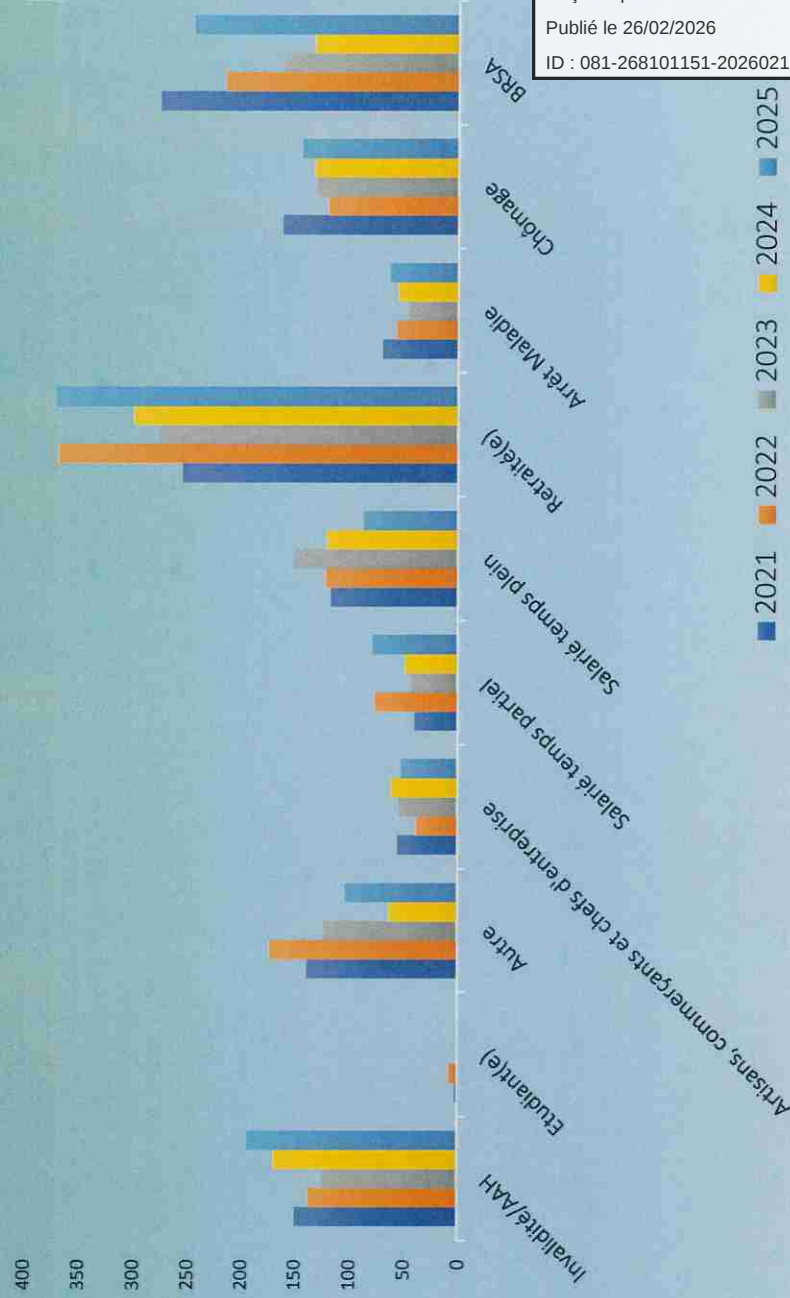
Evolution des situations familiales depuis 2021 (post COVID)

- Les évolutions principales des 5 dernières années sont :
- Forte augmentation pour les couples sans enfants
 - Légère diminution des personnes isolées
 - Stabilité générale pour les couples ou personnes seules avec enfants
 - Un pic de famille monoparentales juste après le covid



Evolution des situations socio-professionnelles depuis 2021 (post COVID)

- 2025 marque une augmentation dans presque toutes les catégories, avec un pic particulièrement fort chez les retraités et les bénéficiaires du RSA
- On constate une montée des inactifs (retraité(e)s, BRSA, chômage) plus forte que celle des actifs.



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

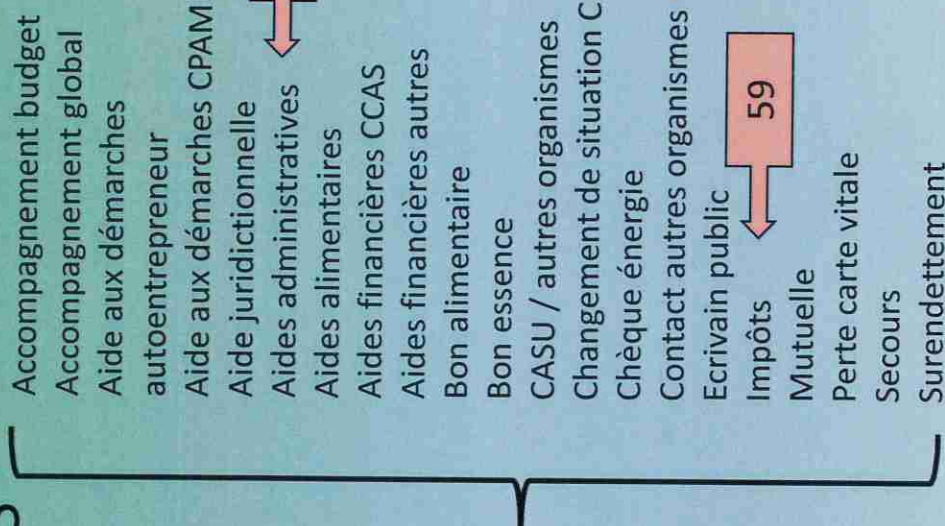
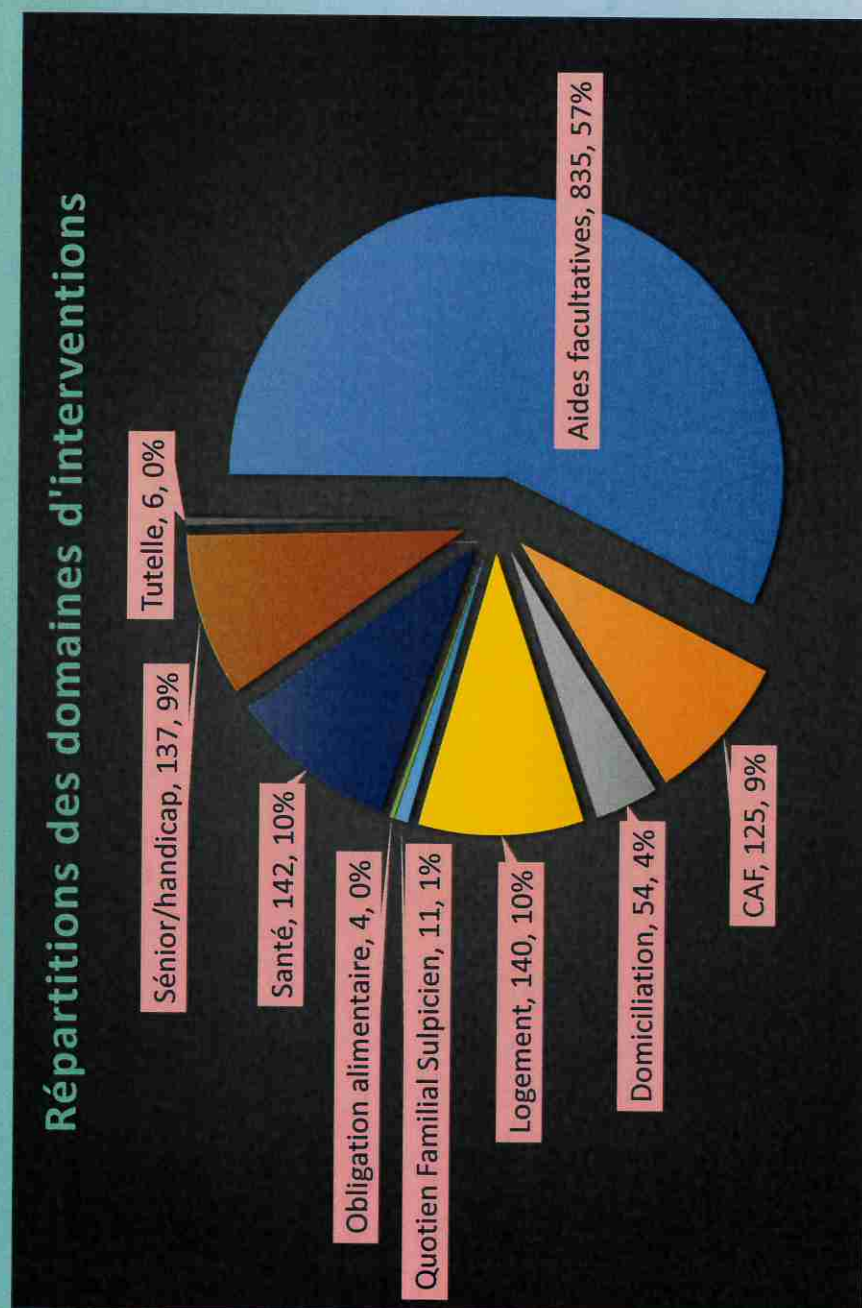
Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

S²LO

Diversité des demandes des usagers



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

S²LOW

4. La domiciliation

Domiciliation

En 2025, il y a eu 54 domiciliations dont 22 nouvelles demandes. Cela représente un volume de 1398 courriers et 611 passages.

Les motifs d'une domiciliation :

- Dépourvu de logement
- Hébergé chez un tiers mais pas régulièrement
- Occupant du logement temporaire
- Résident sur l'aire d'accueil des GDV
- Gens du voyage ayant une attache avec la commune

5. Les aides financières du CCAS

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Augmentation des demandes d'aides financières

30 demandes (14 en 2024) : 26 accords

Budget annuel de 4 500 € atteint

Demandes directes de la part du
Département = plus de 50 % des dossiers

Motifs principaux :

Electricité

Eau

Evolution des 5 dernières années des secours financiers non remboursables

Année	Nombre d'aides accordées	Montant total annuel utilisé
2021	16	4 249,70
2022	12	3 032,39
2023	10	2 600,36
2024	15	4 117,86
2025	25	4 548,71

Augmentation de la distribution de bons alimentaires

- Budget annuel 1 500 € atteint
- 36 bons alimentaires distribués dont
 - 15 pour des personnes accompagnées par le département
- 3 bons carburant

Mise en place d'un partenariat avec l'EHPAD pour offrir des repas anti-gaspi aux personnes identifiées par le CCAS

Un partenariat vient d'être signé avec Edenred pour remplacer nos bons par des tickets CAP à compter de 2026.

Evolution des 5 dernières années des besoins alimentaires

Les bons alimentaires

Année	Quantité
2021	11 bons
2022	11 bons
2023	25 bons
2024	28 bons
2025	36 bons

Les orientations vers des organismes caritatifs alimentaires

Année	Nombre d'orientation
2021	11
2022	13
2023	8
2024	10
2025	31

Le Département nous sollicite plus qu'avant pour les demandes d'aides financières et les bons alimentaires :

- Comme pour le public, le CCAS est mieux repéré par les partenaires car plus d'échange et communication entre nos deux services.
- Nous avons travaillé sur une procédure simplifiée afin de faciliter les demandes entre le service social et le Département pour offrir aux usagers plus de fluidité dans leur parcours.
- En cours : préparation d'un guide à destination des travailleurs sociaux du Département.

6. Les partenariats de l'année

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



La mutuelle JUST depuis le 1^{er} janvier 2025

- 180 adhérents (pour 126 contrats) :
 - 74% avaient une autre mutuelle / **26% n'avaient pas de couverture**
 - 95 contrats sont des **personnes isolées**
 - 60% sont des **femmes**
 - L'âge médian des adhérents est de **68 ans** (44 adhérents de + 75 ans ; et 74 adhérents ont entre 60 ans et 74 ans)
 - 80% sont des **retraités**
- **14 agents territoriaux actifs**



Convention de partenariats signées :

- **Collecte des encombrants** : partenariat avec le CTM afin d'organiser 3 collectes par an au lieu de 2.

- **EDF service solidarité** (renouvellement) : accès à une plateforme dédiée permettant de faciliter la gestion des situations d'impayés, développer les actions de prévention.

- **Hôtel Ibis à Lavaur** : permet de mettre à l'abris les personnes victimes de violences avec leurs enfants pendant 2 à 3 nuits à un tarif préférentiel.

- **CPAM** : développer les actions de prévention, donner accès aux travailleurs sociaux à une plateforme professionnelle facilitant les échanges.

- **Edenred** : permettra dès 2026, l'achat de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP), remplaçant ainsi les bons alimentaires utilisables uniquement à Leclerc ou à Carrefour. Ce système permettra une meilleure traçabilité, gestion des stocks et souplesse d'utilisation pour les bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Le partenariat informel

FORUM DES PARTENAIRES SENIORS



- Organisé par le service social tous les ans **fin mars**.
- Objectif : réunir tous les acteurs du territoire afin de partager les projets à venir.
- A l'issue des réponses de la CFPPA (financement des actions de prévention de la perte d'autonomie des +60 ans): commission annuelle au mois de mars.

- Organisé par le service social tous les ans en **octobre**.
- Objectif : préparer en collaboration et concertation, les projets à déposer auprès de la CFPPA au mois de décembre chaque année.

Cette rencontre est très attendue de tous les acteurs et très appréciée par notre financeur. Elle est la preuve d'un maillage territorial présent et ancré.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

S²LOW

Les « petits dej' » partenaires

- 19/06/2025 : à la maison France services de Lavour (34 personnes présentes), participation du CCAS.
- 13/10/2025 : organisé au pôle de services **par le CCAS** et France services (41 personnes présentes).

Les visites extérieures

- Dame Guiraud à Lavour (accueil de jour pour les personnes avec des troubles Alzheimer ou apparentés),
- GEM à Lavour (groupe d'entraide mutuelle) des personnes atteintes de TSA,
- Local de la Croix Rouge « l'Oasis » nouvellement aménagé pour la distribution alimentaire,
- MAS Lucie NOUET à Saint-Sulpice,
- Maison partagée de Bessières.

Les rencontres avec les partenaires

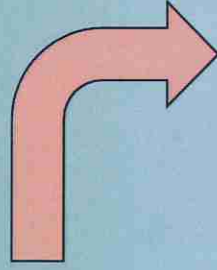
- Service solidarité EDF et ENGIE,
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 81),
- France travail (psychologue et référente accompagnement global),
- Assistant social de la MSA,
- Référente gens du voyage de la CCTA,
- ADMR du gaillacois (équipe spécialisée Alzheimer),
- Equipe mobile santé précarité de la Croix Rouge,
- Référente partenaire de la CPAM,
- Service Accueil Information et Coordination de la MDA,
- Amicale des aînés,
- CBE du NET-Tarn,
- Accueil des directeurs de CCAS du Tarn.

Mais aussi...

- Permanence administrative à l'EHPAD : test sur une demi-journée,
- Permanences d'aide à la déclaration de revenus en avril/mai, chaque année (8 demi-journées en 2025),
- Participation au laboratoire d'ingénierie sociale porté par la Croix Rouge (organisme de formation à Albi) sur le territoire de Lavaur : rencontre mensuelle + groupe de travail thématique,
- Participation au groupe de travail mené par le Département : état des lieux et cartographie des dispositifs existants en matière d'handicap psy et de santé mentale,
- Participation aux réunions mensuelles d'Equipe Pluridisciplinaire du service RSA du Département.

Le CCAS acteur dans la prévention de la violence et la délinquance (CLSPD)

- ✓ Participation aux cellules de veille, mensuelles, organisées par le coordonnateur du CLSPD
- ✓ Participation à la plénière



Depuis le mois d'octobre, le service social a pris en charge l'organisation de cette rencontre partenariale mensuelle à échelle communale

C'est quoi la cellule de veille ?

- La cellule de veille est une instance d'échange d'informations à caractère confidentiel (suivi de situations précises) où seules les personnes pouvant apporter un éclairage et / ou des solutions à la situation sont invitées.
- Elles sont soumises obligatoirement à la charte de confidentialité.
- La cellule de veille peut être saisie par tout professionnel qui en fait la demande.
- La cellule de veille a pour objectif de :
 - Repérer, orienter et proposer des réponses adaptées aux situations difficiles,
 - Réfléchir à la prise en charge la plus pertinente,
 - Coordonner les prises en charge,
 - Assurer la cohérence des suivis.

6. Le logement temporaire

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



1-A SIAO

Appartement Mésolia

- Sortie le 10/07/2025 : **femme seule**
 - Motif : violences intra-familiales
 - Durée : 9,5 mois d'occupation
 - Sortie vers un logement social à Saint-Sulpice de SA Patrimoine
- Depuis le 17/07/2025 : **femme avec deux enfants**
 - Motif : violences intra-familiales
 - Durée : 7 mois, toujours en cours

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



6. Les actions collectives

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Bienvenue à la retraite

- Préparation à la retraite, trouver un nouveau projet de vie, accompagnement psychologique
- Atelier financé par la CARSAT
- De septembre 2024 à **juin 2025**
- 32 séances organisées par 4 intervenantes différentes
- 5 participants

Soyo-soyo

- Activité physique adaptée
- Atelier financé par la CFPPA
- De septembre 2024 à **juin 2025**
- De **septembre 2025** à juin 2026
- 2 groupes/2 niveaux/2 lieux
- Bilan individuel
- En moyenne : 25 participants chaque année

De la graine à l'assiette par « Les insatiabables »

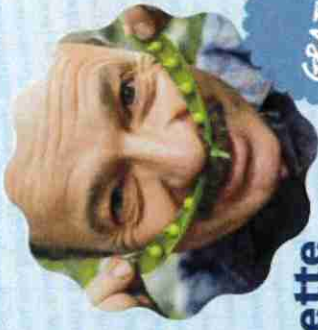
- Atelier mis en place par « les Insatiabables »
- Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, porté par la CCTA
- 11 participants

Les
INSATIABLES
GroupesOS

Cycles d'Ateliers

de la Graine à l'Assiette

5 ateliers autour du bien-manger à Saint Sulpice !



GRATUIT

AU MENU

Mardi 13 Mai - 14h à 16h (CCAS)

Atelier "Sens dessus dessous"

"Mettez vos sens à l'épreuve"

Mardi 20 Mai - 14h à 15h30

Visite du Moulin des 3 pommes de

pins - Azas

"De la céréale à la farine puis au pain"

Mardi 27 mai - 14h à 16h (MJC)

Décoder son caddie

"Faire ses courses devient un jeu d'enfant"

Mardi 10 juin - 14h à 16h (CCAS)

Le Menu du jour

"Bien manger au quotidien n'est pas un casse-tête"

Lundi 16 juin - 10h30 à 13h (MJC)

Tous en cuisine !

"Recette de A à Z avec un.e chef.fe"



SUP-INSCRIPTION

CCAS SAINT-SULPICE

Anthéa SUIF

05.63.34.10.50

anthea.suif@ccas81370.fr

En partenariat avec :



LIEUX DE L'ATELIER

**CCAS-Espace intercommunal France Services
Espace Sicard Alaman**

11, chemin de la Planquette 81370 Saint Sulpice

MJC

2 Rue Jean Baptiste Picart, 81370 Saint-Sulpice

www.lesinsatiabables.org

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

S2LO

Santé des femmes

organisée par la Mutualité Française

10 participantes

AU PROGRAMME :

➤ JOURNÉE 1

➤ **Matin : Un temps pour votre santé !**

Une sage-femme abordera la santé de la femme avec un repère anatomique et physiologique. Les pratiques thérapeutiques seront également abordées.

➤ **Après-midi : Sur la route des comportements favorables à notre santé**

Une sage-femme fera découvrir les comportements favorables à la santé. Puis animera un atelier sur comment être actrice de sa santé et abordera les dépistages organisés.

➤ JOURNÉE 2

➤ **Matin : Prendre soin de soi !**

Une socio-esthéticienne proposera des exercices d'auto-massages et abordera l'accompagnement corporel et comment prendre soin de soi.

➤ **Après-midi : Protégeons-nous !**

Une association de self-défense initiera les participantes à un atelier de self-défense pour renforcer ses capacités physiques et psychiques.

Le midi, les repas, tirés du sac, seront pris en commun.
De la documentation vous sera offerte au cours des ateliers.



MUTUALITÉ FRANÇAISE
OCCITANIE



RENCONTRE SANTÉ

SANTÉ GLOBALE

> SANTÉ AU FÉMININ, TOUTES CONCERNÉES !

AU PROGRAMME :
Participer à un stage de 2 jours sur la santé de la femme animé par une sage-femme, une socio-esthéticienne et une association d'auto-défense.

- Comment prendre soin de soi
- Découverte des comportements favorables à sa santé
- Savoir se défendre et renforcer ses capacités physiques et psychiques

PROGRAMME RÉSERVÉ À UN PUBLIC FÉMININ

INSCRIPTION GRATUITE
05 31 48 11 65
(du lundi au vendredi de 9h à 19h)

Stage de 2 jours
Jeudi 16 et
Vendredi 17
octobre

DE 9H À 16H

SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Lieu précis communiqué lors de l'inscription

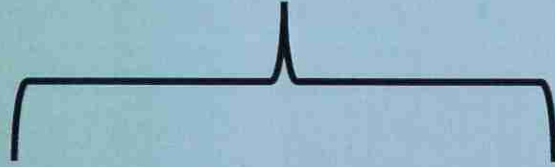
Partenaires



Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE

Les ateliers de l'EHPAD auxquels participent les séniors vivant à domicile

- Mémoire à l'EHPAD
- Mémoire au CCAS
- Atelier art floral
- Atelier gym sur chaise
- Atelier équilibre
- Atelier socio-esthétique



Jérôme assure le transport des personnes
les plus isolées n'ayant aucun moyen de
se déplacer

7. La fête des aînés

Organisé par le service social, le repas est un moment très attendu toute l'année pour certains

- 183 aînés ont participé au repas samedi 24/01/2026,
- Animation par M. GALVAN,
- Démonstration de danse par la MJC,
- Repas par le traiteur « Maison Guillaume »,
- Prêt de la cantine Marcel Pagnol par la municipalité.



Un colis pour les plus isolés

- 110 ont été donnés à l'accueil du CCAS via la famille, l'aide à domicile, parfois le voisin.
- Les autres colis sont en cours de distribution en porte à porte auprès d'environ 200 personnes.

Contenu du colis :

- Une bouteille de blanc 75cl VINOVALIE,
- Un pâté de chez MONTET 120g,
- Un paquet de 15 biscuits La Bruyère caramel beurre salé,
- Un pot de miel « Miel d'ici » 250g,
- Un produit offert par les laboratoires Pierre Fabre.

8. L'acquisition d'un nouveau véhicule

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-268101151-20260219-DL260219001-DE



Depuis le 15 mai, le service social s'est doté d'un nouveau véhicule pour transporter les seniors aux activités.

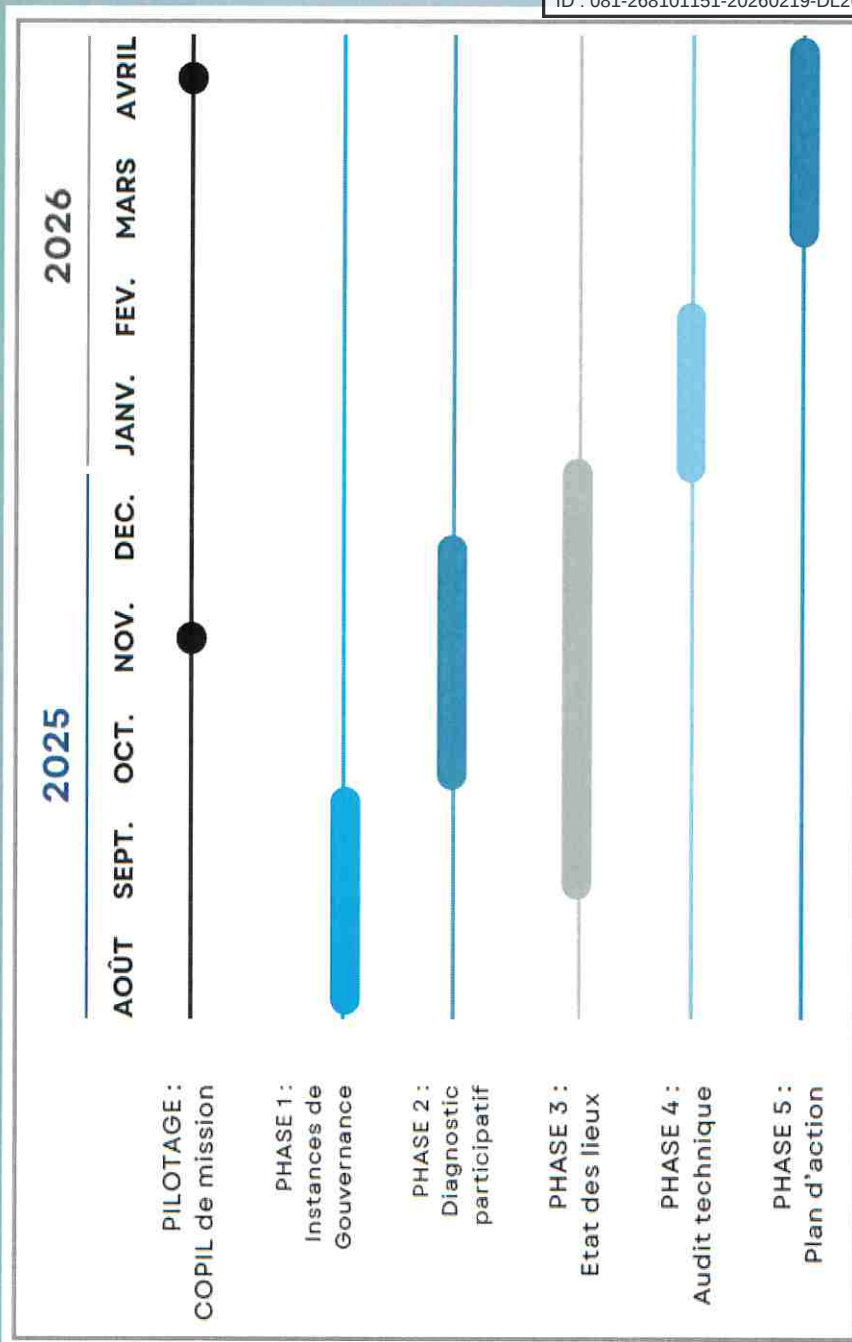


9. La démarche Ville Amie Des Aînés

Impliquée depuis juin 2025, le service social co-porte la démarche avec la ville

Rappel du
calendrier

Label prévu en juin/juillet
2026



1 INSTANCES DE GOUVERNANCE

Être en mesure de s'appuyer sur des partenaires investis pour toutes les étapes suivantes

2

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Recueillir la parole des habitants avant celle des professionnels du territoire

3

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Identifier les éventuels écarts entre la perception des habitants et les données factuelles, souvent révélateurs du déficit d'information de ces premiers

4

ANIMATION AUDIT TECHNIQUE

Les professionnels du territoire réagissent aux propositions des habitants et les complètent

5

RÉDACTION PLAN D'ACTION

Élaborer un plan d'action à partir de tous les éléments issus des étapes précédentes